

agēa **sénior** «Infos»

FÉDÉRATION NATIONALE DES AGENTS GÉNÉRAUX D'ASSURANCE RETRAITÉS

www.ageasenior.fr



Sommaire

- 3 Editorial
- 4-6 Actualités CAVAMAC
- 7 Voyage en Web'inaire
- 8-9 CNRPL communiqué
- 11 Libre propos de l'Auvergnat
- 12-14 Juridique
- 15-17 Les huissiers vous donnent les clés
- 18-19 Art & Histoire
L'assureur et le sous-marin
- 20-22 Passion musicale
- 23-25 Art & Histoire
La DS
- 27-35 La vie des Régions
- 37-38 Carnet
- 39 Calendrier 2025
- 39-40 Nouveaux adhérents
- 42 Conseil d'Administration
agēa sénior
- 43 Répertoire des Amicales de Régions
- 44 Répertoire des Amicales
de Compagnies
- 45 Conseil d'Administration
Cavamac-Praga
- 46 Délégués sociaux

Directeur de la Publication : Jean-Pierre CHATELLIER
Responsable de la Rédaction : Yves MAITRE

Comité de relecture : Gabriel GONIN, Philippe ROBERT,
Yves MAITRE et Nathalie RAMOND

Prix du numéro : 5 €
Abonnement annuel : 3 numéros 12 €
réduction de 50% pour les membres de agēa sénior soit 6€
tirage 7 000 ex.

Imprimerie : Alliance PG - 02000 LAON
Tél. 03 23 79 44 09

Le Bulletin de agēa sénior
ISSN 2648-0891

INFORMATION

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE d'agēa sénior

se tiendra le **jeudi 23 octobre 2025**
à PARIS – 30, rue Olivier Noyer

LES RENDEZ-VOUS DU PRESIDENT

CALENDRIER 2^e semestre 2025

Mardi 13/05	DAX	Assemblée générale MAG 3 Senior
Vendredi 16/05	LA ROCHELLE	Assemblée générale Swiss agēa sénior
Mercredi 21/05	PARIS	Conseil fédéral agēa
Mardi 24/06	PARIS	Assemblée générale agēa
Mercredi 25/06	PARIS	Conseil d'administration CAVAMAC



Secrétaire : Nathalie ROULIER-RAMOND
30 rue Olivier Noyer - 75014 PARIS
Tél. : 01 81 69 36 67
email : secretariat@ageasenior.fr

Signaler tout changement d'adresse au Président
de votre Amicale Régionale ou de Compagnie

Permanence
lundi - mardi - jeudi - vendredi de 9h30 à 16h30

« Celui dont l'âme
est heureuse ne ressent pas
le poids des ans. »

Platon

A défaut d'avoir la maîtrise du temps, et en particulier celui « attribué » à chacun d'entre nous, au moins pouvons-nous agir pour le rendre meilleur, pour « bien vieillir ».

Les pouvoirs publics, en 2023, ont souhaité normaliser cette approche en publiant une stratégie interministérielle dans le prolongement du Conseil National de la Refondation.

Parmi les axes définis figure le choix de vieillir où l'on souhaite. Ainsi, 92 % des Français souhaitent vieillir chez eux, même si ce choix n'est pas toujours possible, pour des raisons financières ou de santé, notamment. Des dispositifs d'aide à l'adaptation des logements existent, sous certaines conditions. Un autre axe de réflexion consiste à accompagner les solidarités entre générations, en particulier pour lutter contre l'isolement social.

Cette prise de conscience est dans l'ADN de l'agent général d'assurance, et des organismes comme CAVAMAC et PRAGA, au travers de leurs fonds sociaux par exemple, œuvrent en ce sens.

Agéa senior est bien entendu dans cette démarche. Elle a ainsi participé en février à un premier webinaire organisé par CAVAMAC sur le thème du « bien vieillir », avec un succès encourageant. Par ailleurs, le délégué social, présent dans chaque amicale de compagnie ou de région, a désormais pour mission d'aller au-devant de nos adhérents les plus âgés.

C'est cependant à chacun d'entre nous qu'il appartient d'être à l'écoute de nos confrères, attentif à ceux qui ont besoin d'être accompagnés. Ainsi, nous justifierons pleinement notre qualité d'amicales.



Jean-Pierre
CHATELLIER
Président d'agéa senior

« On ne peut s'empêcher
de vieillir, mais on peut
s'empêcher de devenir vieux. »

Henri Matisse



RETRAITES DE RÉVERSION AU DÉCÈS DE L'AGENT GÉNÉRAL D'ASSURANCE.

Recherches et mises à jour, effectuées par Jacques BIGOT

Au moment du décès de l'agent général, retraité ou actif, se pose la question de la réversion des régimes de retraite auxquels l'AGA a cotisé durant son activité professionnelle.

Ils sont souvent nombreux et il n'est pas facile de faire le point sur chacun d'eux.

La loi Fillon du 21/8/2003 a profondément modifié les régimes de base, dont le RBL attaché à la CNAVPL (Caisse Nationale des professions Libérales) mais géré par la CAVAMAC.

Depuis, plusieurs décrets de loi ont modifié l'âge du départ à la retraite.

Ci-après, vous trouverez un résumé des principales conditions pour bénéficier des retraites de réversion touchant les régimes de l'Agent Général d'Assurance.

Réversion RBL. (Régime de base des professions libérales) CAVAMAC.

Cette réversion, égale à **54%** des points acquis dans ce régime, **est soumise aux conditions de ressources personnelles du conjoint survivant** qui ne doivent pas dépasser en 2023 :

Personne seule : **24 710 €**. En couple : **39 536 €** par an.

Ne sont pas à prendre en compte les ressources provenant du conjoint décédé, ainsi que les biens issus de la communauté, mais uniquement les revenus et les biens propres du conjoint survivant.

Le conjoint divorcé est assimilé à un conjoint survivant.

En cas de remariage de l'agent général, il y a partage de la retraite de réversion entre les conjoints survivants au prorata du nombre de mois de mariage.

	Réversion RBL	Réversion RCO	RCS, Rente PRAGA
Âge réversion :	55 ans	65 ans	Âge minimum supprimé
Taux de réversion :	54 %	60 %	60 %
Plafond de ressources	oui	non	non
Durée de mariage :	aucun	2 ans de mariage ou 1 enfant issu du mariage,	
Plusieurs mariages	Répartition de pension de réversion au prorata du nombre de mois de mariage		Bénéficiaire : la dernière épouse,

En cas de remariage du conjoint survivant, la réversion est maintenue.

En cas de décès de l'une des conjointes survivantes, sa part se reporte sur la ou les autres bénéficiaires.

Au 1^{er} janvier 2025, la valeur du point est de 0,6540 +2,2%

Réversion RCO. (Régime Complémentaire Obligatoire) CAVAMAC.

Dans ce régime, **il n'est pas tenu compte des ressources du conjoint survivant.**

Pour bénéficier de cette retraite de réversion, le conjoint survivant doit avoir 65 ans révolus et avoir été marié au moins 2 ans avec l'adhérent décédé, sauf si 1 enfant au moins est issu du mariage avec l'AGA décédé.

La réversion de **60%** s'établit sur le nombre de points acquis au moment où l'AGA a pris sa retraite, majorée de 10% pour 3 enfants ou plus, sans tenir compte de l'abattement de points résultant d'une retraite anticipée.

En cas de remariage de l'agent général, il y a partage de la retraite de réversion entre les conjoints survivants au prorata du nombre de mois de mariage.

En cas de remariage la réversion est maintenue pour le conjoint survivant depuis le 1/7/ 2011.

Au décès de l'une des bénéficiaires de la réversion, sa part accroît celle de l'autre ou des autres.

Au 1^{er} janvier 2025, la valeur du point est à 0,4082. +1,02%

Rente de Conjoint Survivant PRAGA (RCS).

Cette rente est réservée au conjoint survivant de moins de 65 ans et ne pouvant pas bénéficier de la réversion RCO.

Celle-ci n'est pas soumise aux ressources du conjoint survivant.

Conditions pour en bénéficier :

L'AGA retraité décédé doit avoir exercé la profession pendant au moins 5 ans et avoir pris sa retraite l'année qui suit sa cessation d'activité d'AGA.

Cette rente est servie sur les bases de 60 % des

droits acquis de l'assuré décédé dans le régime RCO CAVAMAC et prend fin à l'âge de 65 ans.

Cette rente de conjoint survivant est attribuée, quel que soit l'âge du conjoint survivant et calculé sur un plancher minimum de 30 000 points RCO.

Contrairement aux régimes RBL et RCO, la dernière épouse, non séparée de corps judiciairement, est seule bénéficiaire de la rente à condition que le mariage ait été contracté depuis au moins 2 ans à la date du décès, sauf si 1 enfant au moins est issu du mariage avec l'AGA décédé.

La rente prend fin en cas de remariage ou à l'âge de 65 ans lors de la prise d'effet de la pension de réversion du régime RCO.

Aucun partage entre les ex-conjoints de l'AGA décédé contrairement à la réversion du RCO qui suivra.

Pour plus de renseignements, contactez CAVAMAC ou PRAGA en allant sur les sites www.cavamac.fr ou www.praga-assurances.fr

Les ressources à déclarer dans la demande de réversion du régime de base RBL

Mais à ne pas tenir compte dans la réversion du Régime Complémentaire (RCO CAVAMAC).

Revenus professionnels du conjoint survivant. Si le conjoint est âgé de 55 ans ou plus, ces revenus font l'objet d'un abattement de 30%.

Allocations chômage, indemnités journalières maladie ou accidents du travail.

Retraites personnelles de base et pensions d'invalidité.

Retraites complémentaires personnelles.

Retraite de réversion du régime de base.

Sur les biens personnels mobiliers (comptes bancaires, d'épargne, assurance vie) ou immobiliers du conjoint survivant, un revenu fictif de 3% des valeurs est ajouté au calcul de vos ressources

Ressources de l'actuel conjoint ou concubin

Ressources exclues



Actualités CAVAMAC

Revenus d'activité ou de remplacement du conjoint décédé.

Valeur de l'habitation personnelle du conjoint survivant.

Prestations familiales.

Pensions de réversion des régimes complémentaires obligatoires.

Revenus de biens mobiliers ou immobiliers provenant de la liquidation de la communauté de biens avec le conjoint décédé ou de la succession.

Jacques BIGOT

Commission sociale agée sénior



Jean-Luc BONNEFOI

Commission sociale agée sénior



BON À SAVOIR

La commission sociale agée sénior, vous informe :

Dans le cadre de la convention de revoyure entre la FFA et AGEA un accord a été signé qui permet le maintien du concours compagnie à hauteur de 2,5 %, pour la période 2025-2027.

Le tableau ci-dessous retrace l'historique et la répartition des contributions au régime RCO CAVAMAC.

	Avant 1993	1993	1997	2001	2004 à 2017	2018	2022	2025-2027
Taux de cotisations créateur de droits	6,30 %	6,30 %	6,30 %	6,30 %	6,30 %	6,30 %	6,30 %	6,30 %
Taux d'appel	100 %	110 %	127,5 %	129,5 %	142,9 %	129,5 %	121,6 %	121,6 %
Taux global de cotisations appelé	6,30 %	6,93 %	8,03 %	8,16 %	9 %	8,16 %	7,66 %	7,66 %
Part versée par l'agent Général	3,30 %	3,93 %	4,43 %	4,46 %	5,3 %	5,16 %	5,16 %	5,16 %
Concours des compagnies mandantes en % des commissions brutes plafonnées	3 %	3 %	3,6 %	3,7 %	3,7 %	3 %	2,5 %	2,5 %



VOYAGE EN WEBIN'AIR AU PAYS DU BIEN VIEILLIR

Matin du 12 février, temps couvert et froid en Normandie.

Je reporte à l'après midi ma promenade quotidienne. Un regard sur mon ordinateur me rappelle mon inscription à un voyage au pays du BIEN VIEILLIR, organisé par ma caisse de retraite.

J'embarque dans l'avion « WEBIN'AIR », par un simple clic sur le lien indiqué.

Le chef de cabine annonce la thématique et présente les quatre intervenants, représentants AGÉA SENIOR, CAVAMAC, et la société Ellii.

- La fédération Agéa senior précise son objet et son organisation :

- par territoire, les amicales de région,
- et par réseau, les amicales de compagnie.

Convivialité, Représentation, et Solidarité résument en trois mots ses activités.

- Le prestataire Ellii évoque les services proposés à ses abonnés.

Ils permettent de manière personnalisée et préventive, d'entretenir mais aussi d'améliorer les conditions physiques et cérébrales tout en s'amusant.

- La caisse CAVAMAC souligne l'importance du soutien apporté par son action sociale et précise les différentes modalités d'accès à ses aides.

Après une heure de vol virtuel, me voici au pays du « BIEN VIEILLIR ».

Satisfait de ma découverte, instructive par ses rappels et son apport de nouvelles perspectives, je décide de vivre en ce lieu, convaincu d'y trouver soutien, et conseils précieux.

Merci à tous les organisateurs et intervenants pour cette expérience enrichissante.

Certain qu'elle sera utile à tous mes confrères, agents retraités ou proches de la retraite, j'ai souhaité la partager avec les lecteurs de ce bulletin.



Pierre EPINEUSE

Vous désirez effectuer ce voyage, et en savoir plus sur les thèmes abordés, retrouvez le replay du webinaire en consultant sa présentation sur le site : www.cavamac.fr



De gauche à droite : Florent Dumoulin d'Agéa, Emmanuel Reinheimer, Vice-président de Cavamac, Jean-Pierre Chatellier et Jean-Luc Bonnefoi, Président et Vice-président d'agéa senior, André Abbou, d'Ellii.



LA CONFÉDÉRATION NATIONALE DES RETRAITÉS DES PROFESSIONS LIBÉRALES (CNRPL)

Elle représente 10 fédérations de PROFESSIONS LIBÉRALES (dont « agéa sénior » est membre à part entière de la CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DES RETRAITES) forte de 6 fédérations à l'unisson avec plus de 1 500 000 adhérents.

Nous exerçons une participation active au bureau et au sein des commissions retraite et santé.

Au-delà du système de retraite qui est propre à chaque Profession Libérale, il est de multiples autres inquiétudes que nous devons suivre attentivement et sans relâche. C'est ainsi que nous sommes intervenus auprès des pouvoirs publics dans les domaines suivants :

FISCALITÉ :

- Demande de la suppression de la cotisation de 1% prélevée par la sécurité sociale sur les retraites complémentaires.
- Maintien de l'abattement de 10 % sur le revenu imposable qui ne représente en rien un abattement pour frais professionnels rappelant que ce « privilège fiscal » a été institué par Raymond BARRE, alors 1er ministre, pour compenser la non-revalorisation des pensions de retraite à cette époque.

La question de l'abattement fiscal de 10% dont bénéficient les retraités revient à l'ordre du jour chaque fois qu'il s'agit de traiter du déficit de notre système de retraites. Dans la situation critique que nous vivons, avec la perspective d'une croissance du déficit du régime des retraites, s'inscrivant dans une dégradation générale des comptes publics, la tentation est forte de mettre à contribution les retraités, par la suppression de cet abattement.

Gilbert Cette, président du Conseil d'Orientation des Retraites, a rappelé dans une interview au journal « Les Échos », le 6 janvier, qu'il était favorable à cette mesure. Patrick Martin, le président du MEDEF, a lui aussi appelé à la suppression de cet abattement, trois jours plus tard.

Il convient de préciser la nature de cette mesure fiscale, ses origines, les conséquences éventuelles de sa suppression pour mieux saisir les enjeux et comprendre ce qui justifie l'opposition de l'UNSA Retraités à la suppression de l'abattement, si elle était envisagée.

Abattement fiscal de 10% des retraités et déduction de 10% des frais professionnels des actifs, c'est la même chose ?

Contrairement à ce qui est évoqué un peu partout dans les médias, et dernièrement par Patrick Martin, le président du MEDEF, l'abattement de 10% dont bénéficient les retraités n'a pas grand-chose de commun avec la déduction fiscale pour frais professionnels des actifs.

Du point de vue fiscal, un abattement et une déduction n'ont pas le même statut : l'abattement est appliqué de façon systématique alors que le droit à déduction laisse un choix au contribuable : il peut opter pour la déduction forfaitaire de 10% ou déduire ses frais réels, soumis à justification.

D'autre part, si le taux de réduction pratiqué sur le revenu fiscal de référence est identique, les plafonds sont significativement différents.

L'abattement est limité à 4321 euros pour un retraité, la déduction peut atteindre 14171 euros pour un actif.

D'où vient l'abattement de 10% des retraités ?

Il a été mis en place par le gouvernement Barre en 1978, pour pondérer la fiscalité des retraités. L'argument qui le justifiait reposait sur le fait que les revenus des retraités, déclarés par des tiers, en l'occurrence les caisses de retraites, échappaient à tout risque de sous-déclaration, contrairement à d'autres revenus. A aucun moment, n'avaient été évoqués des frais professionnels. L'abattement spécifique de 10 % sur les pensions et retraites est destiné à alléger la charge fiscale des contribuables titulaires de pensions, retraites ou rentes, et en particulier de ceux qui disposent de revenus modestes ou moyens.

Cet abattement concerne-t-il les seuls retraités ?

Non, il s'applique aussi aux pensions d'invalidité, aux pensions alimentaires, aux rentes en cas de divorce... Sa suppression pour les seuls retraités créerait, à leur détriment, une inégalité au plan fiscal.

Quelle incidence sur les règles fiscales ?

D'un point de vue législatif, la suppression de l'abattement de 10% pour les retraités ne pourrait passer que par une révision du Code des impôts. Le

LA CNRPL COMMUNIQUE

Projet de Loi de Finances ne pourrait jouer que sur le plafond de l'abattement.

Quelles conséquences aurait la suppression de l'abattement de 10% pour les retraités ?

- Elle augmenterait la contribution fiscale de 8,4 millions de retraités, soit la moitié de l'ensemble des retraités, et dans cette moitié, tous ne sont pas des riches, loin de là !
- Elle rendrait imposable un nombre conséquent des retraités qui ne le sont pas, certains économistes parlent de 500 000. Un retraité qui bénéficie aujourd'hui d'une pension de 1542 euros ne paie pas d'impôt. Avec la suppression de l'abattement, il paierait 272 euros d'impôt. Rappelons qu'au moment de la loi spéciale consécutive à la démission du gouvernement Barnier, de nombreuses voix se sont élevées pour dénoncer le fait que, faute de ré-indexation du barème de l'impôt sur le revenu, des ménages qui n'étaient pas imposables allaient le devenir. On se retrouverait dans une situation équivalente, mais uniquement au détriment des retraités.
- L'abattement de 10% avait aussi pour justification les surcoûts de frais de santé supportés par les retraités. Et en 1978, la loi n'imposait pas aux employeurs de financer une partie de la complémentaire santé. C'est désormais le cas. Les actifs n'assument qu'une partie de leur complémentaire santé, les retraités la totalité. La suppression de l'abattement entraînerait de ce point de vue une aggravation de l'inégalité entre actifs et retraités.

Parce que l'abattement de 10% appliqué à la fiscalité des retraités n'a rien à voir avec la déduction fiscale pour frais professionnels, parce que sa suppression, si elle était envisagée, augmenterait les impôts d'un retraité sur deux, parce qu'elle rendrait 500 000 retraités, aujourd'hui exonérés, imposables, nous nous opposons délibérément à toute mesure de suppression de l'abattement fiscal de 10% dont bénéficient les retraités, si elle était envisagée par le gouvernement.

RETRAITE / PRÉVOYANCE/SANTÉ

- Harmonisation des taux de réversion des pensions et maintien de l'Age des droits à 55 ans.
- Demande de pouvoir déduire les cotisations des complémentaires d'assurances maladie du revenu imposable pour les retraités qui doivent supporter

la totalité de ces cotisations.

PERTE D'AUTONOMIE :

- Rappel de la Loi du 11 février 2005 sur la perte d'autonomie : il avait été expressément prévu qu'il ne serait plus fait de différence quant à la compensation de la perte d'autonomie entre les personnes handicapées et les personnes âgées, la convergence des dispositifs de compensation existants étant actée. Or la loi « Adaptation de la société au vieillissement » ne règle en rien le problème. Comment comprendre que, 20 ans après qu'il ait été posé, les prestations demeurent de nature différente selon que la perte d'autonomie soit intervenue avant ou après 60 ans. Il a donc été demandé la suppression effective de cette barrière d'âge à 60 ans. Nous sommes très attachés à ce principe que nous estimons conforme à l'équité. Nous sommes conscients que la convergence nécessitera des remises en cause douloureuses susceptibles d'entraîner des dépenses supplémentaires. Pour nous, l'autonomie doit certes permettre la réalisation des actes de la vie quotidienne mais aussi la participation à la vie citoyenne, culturelle, quelques soient les raisons des déficiences supportées par la personne, dues à un handicap de naissance ou un accident de santé, mais aussi à l'avancée en âge qui entraîne des fragilités.

Les actions que je viens de vous présenter ne représente que la partie la plus importante du travail réalisé en collaboration entre la CNRPL et la CFR.

A la fin de ce premier quart de siècle, rempli d'incertitudes qui sont la source de nos plus grandes inquiétudes dans un monde pour le moins débridé, il est plus que jamais indispensable d'unir nos forces afin que nous puissions continuer à vieillir le plus sereinement possible mais, encore et surtout, que nos petits-enfants et arrières petits-enfants puisse s'épanouir dans un environnement paisible et sécurisé.

Là est notre préoccupation et notre source d'espoir en l'avenir.

cnrpl

Christian CŒURÉ
Président



Belambra

clubs & hôtels

SPÉCIAL PARTENAIRES



VOTRE AVANTAGE :

5%

de réduction

cumulable avec les promos du moment !

Soit
jusqu'à

-24%*



INFORMATIONS & RÉSERVATIONS

Service Réservation Partenaires

01 46 10 13 14

Coût d'un appel local, Lun-Ven 8h30-19h30 | Sam- 10h-18h

Avec votre CODE PARTENAIRE **16987S**

Espace Partenaires sur

belambra.fr/collectivites

Avec votre CODE AYANT DROIT **AGEA**

Et votre MOT DE PASSE **16987S**

*Jusqu'à 24% de réduction incluant votre avantage partenaire de -5% supplémentaire. Offres non rétroactives, non cumulables avec tout autre accord commercial, réductions spécifiques, avantage ou offre promotionnelle et les « Bons Plans Belambra » et valable sur une sélection de sites, périodes et stocks de logements. Offres applicables uniquement sur l'hébergement en formule location et sur l'hébergement et la restauration en formule demi-pension ou pension complète, à l'exclusion de tout autre prestation ou supplément et des séjours packagés. Offres soumises à conditions : nous consulter. Belambra Clubs au capital de 10.000.000€. RCS Nanterre : 322 706 136. Siège social : Centralis, 63 avenue du Général Leclerc - 92340 Bourg-la-Reine. Crédit photo : Interaview

Libre propos de l'Auvergnat

COMMUNIQUER.

Mais qui a-t-il derrière ce mot ?

Une stratégie de communication qui vise à entraîner l'adhésion de l'auditeur pour une proposition, laquelle, si elle était proposée différemment, ne saurait recueillir l'adhésion.

Je vous propose donc un exemple que je crois avoir imaginé il y a très longtemps, mais qui appartient, peut-être, à une autre source que ma propre réflexion :

Imaginez, imaginez un pays... imaginaire dont le Président serait « le Chef » charismatique.

Un bon matin, la nouvelle est tombée : « le Chef » propose à son gouvernement de nationaliser... les grands verres à pied.

Aussitôt, tous les élus, Sénateurs, Députés, et autres représentants du peuple, font part de leur sidération, de leur stupeur et, finalement, de leur courroux.

Tous les médias s'emparent de la nouvelle : réseaux sociaux, télévisions, radios et presse écrite s'accordent à créer un front du refus.

Les débats sont vifs, argumentés, chacun donne son avis nourri de technique, de philosophie et de l'histoire de la société. Bref, « ce n'est pas possible ! »

Au bout de quelques semaines agitées, « le Chef » finit par admettre l'aspect positif du débat et déclare entendre « les voix de la raison » : il entend toutes ces voix et finit par annoncer une proposition tendant à amoindrir l'objet de sa proposition d'origine : « seuls les petits verres à pied seront nationalisés ! »

L'esquisse d'un léger soulagement commence à apparaître mais ne stoppe pas la fronde de ceux qui incarnent la vraie résistance. Ainsi le débat conserve, pour l'essentiel, sa vivacité malgré le souci d'apaisement de quelques bonnes volontés raisonnables.

Et puis, après quelques jours, le vent de la polémique commence à s'essouffler. Alors « le Chef » prend enfin la parole : « J'ai entendu la voix de mes chers concitoyens et je salue la qualité de ce débat qui fait honneur à notre démocratie. Il est temps, maintenant, de vous faire part de ma décision définitive. Nous allons donc nationaliser les petits verres à digestif ! »

Alors, l'hymne national retentit et une clameur de satisfaction monte avec les applaudissements.

Grâce à cette légitime contestation le pouvoir a cédé et le peuple a obtenu l'adoption d'une mesure minimale.

Pendant ce temps, dans le secret de son cabinet, « le Chef » arbore un large sourire : il a obtenu, lui, ce qu'il avait décidé à l'origine du conflit : la nationalisation des petits verres à digestif.

Tout le reste n'était qu'une belle manœuvre pour arriver à ce résultat.

Et c'est ainsi que, grâce au dialogue, progresse... la démocratie.

Gérard LEBÈGUE



Photo : J.C. Millot



LA LOI BADINTER A 40 ANS

Un régime spécial et autonome d'indemnisation des victimes d'accidents de la route impliquant un véhicule terrestre à moteur (VTM) fut instauré en juillet 1985. Il s'agit, en réalité, d'une loi « sociale », dans le bon sens du terme, qui répondait à un besoin sociétal.

Le développement de l'usage des véhicules terrestres à moteur avait suivi une courbe fortement ascendante. En 1960, le parc automobile français comptait 6,24 millions de véhicules. En 1980, ce nombre atteignait 21 millions. Il s'en suivit une progression soutenue des sinistres, de 141 309 accidents corporels en 1960 à 241 049 en 1980 avec un grand nombre de tués, 8 876 en 1960 et 12 384 en 1980. Celui des blessés graves passa de 65 780 à 87 752, dans la même période. Le pic fut atteint en 1972, cette année-là 18 034 personnes périrent sur les routes de France et 96 399 furent grièvement blessées. Outre les drames humains, la Communauté nationale faisait face à un problème de société intimement lié à celui de l'évolution de son mode de vie. Une prise de conscience qui mit du temps à se traduire dans les faits. En effet, si les enjeux étaient reconnus par la quasi-totalité des conducteurs, admettre des changements de comportements leur prit du temps. Alors que le nombre de véhicules continue de croître (39 millions en 2023) celui des accidentés, heureusement, ne cesse de décroître, comme le démontre la baisse significative du nombre de tués (3 167 en 2023). Dès les années 1970, la question de l'indemnisation des victimes des accidents de la circulation se posa donc avec une acuité liée à sa dimension sociale.

La circulation automobile : une question de société

Au début des années 80, les règles juridiques qui s'appliquaient à l'indemnisation des victimes d'accidents de la circulation étaient celles du droit de la responsabilité. De fait, les procédures pour établir les responsabilités et déterminer les

préjudices subis étaient longues et complexes. Elles produisaient de nombreux contentieux avec des résultats parfois aléatoires, mais le plus souvent elles pénalisaient les intérêts bien compris des victimes. Il apparut évident que la conduite automobile n'était plus seulement un acte individuel pratiqué dans un environnement stable, mais un risque qui dépendait de facteurs échappant à la maîtrise de chaque conducteur : les flux de circulation, les impondérables de la conduite d'autrui ou plus simplement la malchance. Ainsi, les dispositions du code civil (anciens articles 1382 et suivants) se montraient dépassées. L'idée s'imposa que dans une société organisée, mécanisée, il faille inventer des dispositifs de compensation pour corriger les déséquilibres générés par la part d'impondérables apportés par l'innovation et le changement.

La composante individuelle est désormais voisine avec le contexte collectif dont elle ne peut s'extraire.

Ce constat n'était pas propre à la France. Un courant de réflexion, venu des Etats Unis, proposait d'ailleurs l'instauration d'un système dit de no fault, c'est à dire l'abandon de toute recherche de responsabilité et l'indemnisation automatique des victimes suivant un barème préétabli. Une forme de sécurité sociale de l'assurance auto en quelque sorte. Ces débats se sont cristallisés au milieu des années soixante-dix dans le contexte de la montée en puissance de l'Union de la gauche et de son projet de vivre mieux et de changer la vie. Réformer l'indemnisation des victimes de la circulation, apparaissait dans l'air du temps, ce qui n'évita pas les crispations.

Les juristes, les associations de victimes, les compagnies d'assurances et les intermédiaires bataillaient. Les uns pour maintenir un système de responsabilité strict et éviter une dérive des indemnités. D'autres, considéraient que le risque auto était devenu un « risque social » et que la société devait s'organiser pour le prendre en charge. La FNSAGA initia une proposition médiane qui s'avéra consensuelle. Pas d'abolition de la responsabilité, mais l'imposition d'un nouveau

1 - FNSAGA, aujourd'hui agée, est la fédération des syndicats des agents généraux d'assurance

dispositif d'indemnisation des victimes, donc pas une rupture totale. Sans conteste, ces travaux et réflexions inspirèrent la loi n° 85-677 du 5 juillet 1985, dite Badinter, qui était Garde des Sceaux et Ministre de la Justice à ce moment-là.

Un principe simple, des modalités très encadrées

Le principe est simple. Toutes les victimes d'un accident de la route causé par un véhicule terrestre à moteur (VTM) ont le droit d'être indemnisées, à l'exception des conducteurs responsables. Ce qui inclut les piétons, les cyclistes, les motocyclistes, les passagers du véhicule et ceux des autres véhicules, etc. La jurisprudence a considéré comme étant un VTM (vision assez large) : une automobile, une pelle mécanique, une tondeuse à gazon autoportée, un cyclomoteur, un vélomoteur dont le moteur ne fonctionne pas, un chasse neige, un charriot élévateur autoporteur, peu importe qu'au moment de l'accident le moteur fonctionne ou non... En revanche, la Cour de cassation a refusé cette qualification pour : un engin de chantier fonctionnant comme outil ou un avion lorsqu'il circule. La procédure n'est pas applicable lorsqu'il s'agit des accidents de chemin de fer et des tramways circulant sur des voies qui leur sont propres. Bref, une acception large du principe que la jurisprudence n'a jamais cherché à restreindre.

L'objectif d'efficacité de cette loi fut de garantir une indemnisation rapide et équitable des victimes, en imposant des délais stricts aux compagnies d'assurance pour la réalisation des expertises médicales, le versement de provisions et l'offre indemnitaire définitive. Elle impose notamment aux assureurs de faire une offre d'indemnisation (provisoire ou définitive) à la victime dans un délai maximal de 8 mois à compter de l'accident ou de 5 mois à compter de la consolidation des blessures. L'offre d'indemnisation doit comprendre alors tous les préjudices indemnisables, les créances de chaque tiers payeur et les sommes qui reviennent au bénéficiaire et, elle doit être accompagnée de la copie des décomptes établis par les tiers payeurs.

La défaillance de l'assureur, c'est-à-dire l'absence d'offre, le fait qu'elle soit tardive ou insuffisante sont sanctionnés par le doublement du taux de l'intérêt légal courant sur la totalité de l'indemnité allouée à la victime de la route à compter de l'expiration du délai et jusqu'au jour de l'offre ou du jugement définitif. La loi Badinter a assimilé le Fonds de garantie automobile (FGAO) à un assureur afin de lui opposer les mêmes règles. Ce dernier a été créé en 1951 pour indemniser les victimes d'accidents de la circulation provoqués par des personnes non assurées ou non identifiées. Il intervient donc pour l'indemnisation de la victime à charge pour lui de se retourner contre le fautif pour récupérer les fonds avancés. Enfin, cette loi, pour assumer la volonté du législateur de protéger le plus largement possible les victimes, stipule également que les contrats d'assurance doivent couvrir la responsabilité civile de toute personne ayant la garde ou la conduite du véhicule, même non autorisée.

L'objectif fixé par la loi Badinter est atteint. Le sort des victimes des accidents de circulation s'est amélioré grâce à l'instauration d'un cadre juridique protecteur et en accélérant les procédures d'indemnisation. Une abondante jurisprudence en a précisé l'interprétation. Sans nul doute, ce texte constitue un dispositif que plus personne ne viendrait remettre en cause. Sur le plan de la méthode, il peut également être une source d'inspiration dans la construction de dispositifs « progressistes » dans lesquels la recherche d'un consensus des professionnels à partir d'un diagnostic partagé, repris par la Puissance Publique peut déboucher sur de réelles avancées.

Henri DEBRUYNE



L'IMPLICATION DE LA FNSAGA

Dès le milieu des années 70, la FNSAGA a recherché comment améliorer le sort des victimes de la circulation automobile. Elle se faisait le porte-parole des agents généraux confrontés aux difficultés et parfois à la détresse des victimes. Sous la présidence de Bernard Vinstock en 1977, elle prit l'initiative d'un groupe de travail, placé sous l'autorité de deux professeurs de droit, Messieurs Claude J. Berr et Hubert Groutel. Celui-ci dessina l'esquisse d'un projet de loi pour réformer l'indemnisation des victimes de la circulation.

De nombreux spécialistes furent mobilisés :

- Monsieur Boré, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation ;
- Monsieur Didier, conseiller à la Cour d'appel de Paris ;
- Monsieur Durry, professeur de Droit ;
- Monsieur Favre Rocheix, directeur à la Wintertur ;
- Le Docteur Thervet, médecin-expert ;
- Monsieur de Vernejoul, de la Direction des Assurances du ministère de l'Economie ;
- Madame de Vernimmen, de la Direction des institutions financières de la CEE
- Madame Viney, professeur de Droit

Des personnalités très nombreuses marquèrent leur intérêt envers cette réflexion et notamment :

- Le professeur F. Cohadon, neuro-chirurgien des hôpitaux
- Le professeur de sciences économiques L. Reboud
- Le docteur H. Legrand
- Le conseiller Max Le Roy
- Les représentants de l'association nationale des victimes de la route
- ...

Et bien sûr, quatre agents généraux furent des contributeurs importants à l'ensemble de ce projet :

- Gilbert Vidal
- André Chomier
- Jacques Debayle
- Claude Perdreau

La FNSAGA organisa un Forum les 13 et 14 octobre 1977 sur le thème « L'accident de la circulation, conséquences individuelles et collectives ».

Un ouvrage « circulation, indemnisation des victimes », a été co-écrit par Claude J. Berr, Hubert Groutel, professeurs de droit et Claudine Joubert-Supiot, secrétaire générale à la Fnsaga. Il a été publié en 1981 aux éditions Sirey dans la collection droit et gestion des assurances.

2 - L'assurance auto, dans le milieu des années 70, constituait 60% de l'activité des agences générales et la grande majorité des sinistres. Elle représentait la moitié (52%) des primes d'assurances lard collectées par les organismes d'assurances.

Les huissiers vous donnent des clés

VENEZIA
COMMISSAIRES DE JUSTICE



Venezia & Associés réunit trois Offices d'Huissiers de justice en Ile de France et un réseau de partenaires garantissant le maillage territorial.

Qualifiés Commissaires de justice, profession issue de la fusion des Huissiers de Justice et des commissaires-priseurs judiciaires.

Certification ISO 9001 : 2015 en 2018 renouvelée en 2021.

Notre volonté est de créer de la valeur partagée dans une relation sereine d'écoute et de dialogue.

VIVRE EN COPROPRIÉTÉ

A la joie de devenir copropriétaire succèdent parfois au fil du temps les désagréments de la gestion commune d'un bien : impayé des charges par un copropriétaire grincheux ou en situation financière difficile, frustration d'une décision votée en assemblée générale mais qui crée des tensions, plainte contre la gestion d'un syndic jugé inefficace et trop coûteuse... Bref, pas facile tous les jours de vivre heureux en copropriété.

Pour faciliter la gestion des immeubles, le législateur n'a eu de cesse d'améliorer les textes qui régissent l'organisation d'une gestion commune centrée autour d'un syndic d'immeuble.

Dernière en date, la réforme de la copropriété prévue par la loi Elan (ordonnance n° 2019-1101 du 30 octobre 2019), entrée en vigueur en 2020 et qui redéfinit la gouvernance des immeubles en contribuant à une plus grande transparence de la gestion des syndics.

Comment fonctionne une copropriété ?

La gestion courante est assurée par un syndic désigné lors d'une assemblée générale. Ce dernier assure la gestion comptable (calcul des charges et recouvrement) mais aussi technique (établissement de devis, suivi des travaux votés, etc). Chaque année, il rend compte de sa gestion lors d'une assemblée

générale qui réunit tous les copropriétaires. Il s'appuie sur un règlement de copropriété qui fixe toutes les règles et pratiques à respecter dans l'immeuble. Le vote en Assemblée Générale se fait selon différents niveaux de majorité selon le type de sujet soumis. Chaque copropriétaire dispose d'un droit de vote fonction du nombre de millièmes qu'il possède dans le bâtiment.

Le syndic n'agit pas seul. Lors de l'assemblée générale est aussi élu un collège de copropriétaires appelé "conseil syndical" avec une double mission : contrôler la gestion du syndic et assurer un lien entre les copropriétaires et le syndic.

Si faire appel à un professionnel de la gestion est très largement généralisé, il existe toutefois des alternatives.

Le syndic bénévole

La loi précise que chaque copropriété doit avoir un syndic qui administre et gère l'immeuble. Mais le syndic peut tout à fait être choisi à titre bénévole parmi les copropriétaires. Son mandat est de 3 ans et peut être renouvelé lors de l'AG.

Au-delà de cette solution très utilisée dans les petites copropriétés, il existe deux autres formules de gestion collective très méconnues : les AFL et les AFUL.



Les huissiers vous donnent des clés

Les AFL (Association Foncière Libre)

L'AFL est régie initialement par une ordonnance du 1^{er} juillet 2004 modifiée. On retrouve de nombreux décrets d'application dans le code d'urbanisme.

Cette forme de gestion collective est particulièrement adaptée aux zones pavillonnaires comprenant des équipements collectifs communs. L'ASL, même si elle doit répondre dans son fonctionnement à toutes les obligations habituelles des associations, n'en reste pas moins une solution extrêmement souple et peu contraignante au plan réglementaire.

Contrairement aux copropriétés, L'Association Syndicale Libre, peu réglementée, bénéficie par exemple d'une grande liberté dans la rédaction de ses statuts. Ceux-ci définissent notamment les modalités d'organisation des AG, les droits de vote (généralement un lot égale un vote). Le rythme de convocation des AG est libre même si un rendez-vous annuel est conseillé.

Les AFUL (Association Foncière urbaine Libre)

L'AFUL fonctionne sur le même principe associatif que l'AFL mais est plutôt destinée aux zones urbaines et en particulier aux grands ensembles.

Tout comme l'ASL, l'Association Foncière urbaine Libre obéit aux principes fixés par l'ordonnance du 1^{er} juillet 2004, et au Code de l'Urbanisme dans ses articles L322-1 à L322-11

Ses fonctions sont variées :

- Remembrer des parcelles, réaliser des travaux d'aménagement
- Construire et/ou entretenir des ouvrages d'intérêt collectif : garages, aires de jeux, espaces verts...
- Restaurer le patrimoine immobilier

A noter que dans les grands ensembles, la classique copropriété peut cohabiter avec une AFUL Cette dernière se charge de tous les équipements communs alors que la copropriété gère les équipements propres à chaque immeuble.

Conséquence : lors des AG d'une AFUL, les copropriétaires peuvent être représentés comme le fixe la loi ALUR, entrée en vigueur en 2014.

En résumé, même s'il existe des solutions alternatives à la gestion par un syndic professionnel, des copropriétaires tentés de reprendre en main la gestion de leur immeuble devront être bien conscients que l'on ne s'improvise pas syndic. Cela requiert des connaissances, un savoir-faire et surtout un élément crucial qui nous fait de plus en plus défaut.... du temps !

> FOCUS

Quelles différences entre tantièmes et millièmes ?

Le tantième est la part de la copropriété possédée par chacun des copropriétaires.

Les copropriétés étant divisées en millièmes de parts, on parle de « millièmes » : il s'agit en fait de tantièmes exprimés sous forme de mille.

Les tantièmes et millièmes permettent de déterminer les quotes-parts des parties communes attribuées à chaque copropriétaire. Ces proportions serviront ensuite à déterminer le poids du vote de chaque copropriétaire et calculer le montant des charges dues.

La création de nouveaux tantièmes est possible après vote en assemblée Générale dans trois cas : division d'un lot, vente d'une partie commune à un copropriétaire, réalisation de travaux.

La rectification des tantièmes est possible en cas d'erreur de calcul.

Le règlement de copropriété devra être modifié.

Les huissiers vous donnent des clés

Le casse-tête des règles de majorité et modalités de vote !

Lors des assemblées, chaque copropriétaire dispose d'un droit de vote en fonction de sa quote-part. Plus les tantièmes rattachés à un lot sont élevés, plus il disposera de voix.

La loi du 10 juillet 1965 prévoit différentes règles de majorité, selon la nature et l'importance des décisions à prendre.

Majorité simple dite de l'article 24 :

Les POUR doivent être supérieurs aux CONTRE, les abstentions étant écartées.

Seuls votent les présents ou représentés.

Exemples : adoption budget prévisionnel, approbation annuelle des comptes, travaux nécessaires à la conservation de l'immeuble ainsi qu'à la prévention de la santé et la sécurité physique des occupants (suppression d'un vide-ordures pour raisons d'hygiène).

Majorité absolue dite de l'article 25 :

C'est la majorité des voix (tantièmes) de tous les copropriétaires présents, représentés et absents. Si la décision n'est pas adoptée, mais que le projet a recueilli au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires composant le syndicat, la même assemblée peut se prononcer immédiatement à l'occasion d'un nouveau vote à la majorité simple (majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés).

Exemples : désignation et révocation du syndic ou du Conseil syndical, ravalement même s'il est imposé par l'administration, autorisation donnée à un copropriétaire d'effectuer à ses frais des travaux affectant les parties communes de l'immeuble (passage d'une canalisation, apposition d'une enseigne sur façade).

Double Majorité de l'article 26 :

C'est la majorité de tous les copropriétaires (présents, représentés et absents) **totalisant les deux tiers des voix**. Si la décision n'est pas votée, mais qu'elle recueille au moins l'approbation de la moitié des copropriétaires présents ou représentés, représentant au moins un tiers des voix de tous les copropriétaires, l'assemblée générale procède à un second vote à la majorité absolue.

Exemples : modification du règlement de copropriété, suppression du poste de concierge ou gardien.

L'unanimité :

Requiert 100% des suffrages de tous les copropriétaires sans exception.

*Exemples : suppression d'un équipement collectif (ascenseur, chauffage), aliénation des parties communes, **suppression du poste de concierge ou gardien lorsqu'il porte atteinte à la destination de l'immeuble en vertu du règlement de copropriété**, la modification de la répartition des charges sauf en cas de travaux, d'actes d'acquisition ou de disposition décidés par l'AG.*

Lien possible :

loi du 10 juillet 1965 : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000880200>



Fabienne Laval

Commissaire de Justice associé
SCP VENEZIA & Associés
130 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE Cedex
Tél : 06 11 78 97 36



L'assureur et le sous-marin

Ce pourrait être le titre d'une fable...mais ce n'en est pas une. C'est en tout cas l'histoire du roman d'aventure d'un sous-marin nucléaire, extraordinaire par la richesse documentaire, la précision, la véracité. Mais le plus étrange est que Tom Clancy, né à Baltimore, dans le Maryland, aux USA, le 12 avril 1947, l'auteur du roman *Octobre rouge* (1), ne soit pas le spécialiste que l'on imagine. Écoutons le témoignage de John Rees, correspondant à Washington de l'hebdomadaire Valeurs Actuelles, qui a rencontré le romancier :

« Au moment de la parution de son roman, beaucoup de lecteurs américains pensèrent que Tom Clancy n'existait pas vraiment. Un nom si ordinaire devait être le pseudonyme d'un officier de renseignements ou celui d'un sous-marinier expérimenté.

Et pourtant, Thomas L. Clancy Jr est bien né aux USA. Il avait envisagé une carrière d'écrivain mais les nécessités financières (il a quatre enfants), firent de lui un agent d'assurances qui allait réussir puisque, en 1980, il devenait actionnaire de la société qui l'employait ; un certain nombre de ses clients étaient d'anciens ingénieurs atomistes, embarqués sur des sous-marins de l'US Navy, mais qui travaillaient à présent pour la compagnie du gaz et de l'électricité de Baltimore, à la centrale nucléaire de Calvert Cliffs, non loin de son domicile de Huntington. C'est d'eux qu'il apprit l'histoire du commissaire politique et d'un groupe d'engagés de la frégate soviétique Storojevov, qui furent tués en 1975 en essayant de conduire leur navire en Suède... » (2).

Tom Clancy tenait là son idée et décida que son histoire serait celle d'un sous-marin qui tentait de passer à l'Ouest. Il lut tout ce qu'il trouvait sur le sujet et se procura ce qui n'était pas protégé par le secret défense (manuels, journaux et ouvrages sur la marine, etc.). Il utilisa également un obscur jeu de stratégie militaire à 10 dollars, « Harpoon », conçu pour l'entraînement des élèves-officiers de la

marine. Puis, il se mit au travail et passa six mois à rédiger son manuscrit, en s'aidant de son ordinateur Macintosh pour la mise au point du roman qui fut d'abord tiré à quatorze mille exemplaires. Très vite, il fut connu des milieux bien informés de la défense et de la politique, mais ce sont ses lecteurs de la Maison Blanche qui assurèrent la promotion de ce livre qui devint un succès de librairie lorsque le Président Reagan eut déclaré que c'était « *le roman parfait* ».

Son deuxième roman, paru pendant l'été 1987, *Tempête rouge* (3), a commencé une solide carrière dépassant les trente-cinq mille exemplaires, ce qui lui valut cette notice au box-office du Point (4) :

« Rédigé par un agent d'assurances américain, il met en scène un conflit russo-américain. Les pontes du Pentagone l'ont pris au sérieux, au point de songer à des fuites. »

Le premier chapitre est hallucinant : il s'agit d'une nouvelle bataille de l'Atlantique. Les missiles anti-navires des bombardiers et sous-marins soviétiques attaquent par vagues les convois occidentaux.

Le lecteur est plongé dans tous les détails de la guerre technologique, aux commandes des avions « furtifs », à la barre de submersibles d'attaque qui se torpillent mutuellement, dans la tourelle des chars... Recette de l'auteur : une idée-force, une « maskirovka : ruse à double détente », étayée par une documentation extraordinairement précise.

En 1988, a paru en France *Jeux de guerre* (5). Tout commence par un attentat à Londres, le prince de Galles et sa famille en réchappent grâce à un lieutenant de marines qui passait par là, et qui devient la cible des terroristes de l'IRA.

Comme l'écrit Le Point (6) : « *De la politique-fiction dont on imagine qu'elle pourrait arriver demain. Des scènes de western urbain qui vous arracheront des élans de frayeur ou de joie. Un beau mariage de la technique et de l'imagination.* »

A peine remis de leurs émotions, ses lecteurs ont réservé un accueil enthousiaste au *Cardinal de Kremlin* (7). Ce « Cardinal » est un espion américain placé par Tom Clancy au cœur de l'état-major de l'Armée rouge, et dont l'enjeu est la technologie de la guerre des étoiles : lasers et autres systèmes tueurs de missiles et de satellites.

Puis paraît *Danger immédiat* (8), qui met en scène la drogue et la Colombie de cartel de Medellín et qui inspire ce malicieux commentaire à Eric Deschodt (9) : « *Grand-maître du romanesque technique, Clancy nous offre encore une fois un titanesque déploiement de précisions mécaniques sur les moindres objets qu'utilisent les parties en présence. De l'hélicoptère d'assaut jusqu'au briquet insubmersible, tout est décrit jusqu'à la dernière vis.* »

Il faut noter, parmi les films inspirés par ses romans, *À la poursuite d'Octobre rouge*, en 1990, avec Sean Connery et Alec Baldwin, puis, avec Harrison Ford, *Jeux de guerre* en 1992, et *Danger immédiat* en 1994.

Il faut citer encore les deux volumes de *Sur ordre* (10), et, en deux tomes, *Mort ou vif* (11) qui inspire ce commentaire à Blaise de Chaballier : « *Rien n'est comparable à un roman de Tom Clancy pour être au cœur de la lutte antiterroriste. L'auteur de *Sur ordre*, dans lequel il décrivait avec cinq ans d'avance des attentats similaires à ceux du 11 septembre, s'attaque cette fois-ci à la traque de « l'Emir », un chef terroriste qui, ressemble comme deux gouttes d'eau à Ben Laden. Et si le chef d'al-Qaida n'avait pas encore été tué quand Clancy écrivit son roman paru l'an dernier en Amérique, l'histoire qu'il imagine n'en est pas moins aussi haletante que crédible.* » (12)

Non content d'avoir atteint le chiffre record de quarante millions d'exemplaires vendus dans le monde, il élabore des scénarios pour des jeux vidéo,



et il est, à ce titre, co-fondateur de la société Red Storm Entertainment, revendue depuis à la société française Ubisoft, et propriétaire d'une équipe de baseball et d'une équipe de football américain. Il est mort le 1^{er} octobre 2013, à l'âge de 66 ans, et la presse du 3 octobre lui a rendu un hommage mérité (13).

(1) *Octobre rouge*, Albin Michel, 516 pages, 1986.

(2) *Valeurs actuelles* du 11 septembre 1986.

(3) *Tempête rouge*, Albin Michel, 724 pages, 1987.

(4) *Le Point* n° 783 du 21 septembre 1987.

(5) *Jeux de guerre*, Albin Michel, 518 pages, 1988.

(6) *Le Point* n° 822 du 20 juin 1988.

(7) *Le Cardinal du Kremlin*, Albin Michel, 612 pages, 1989.

(8) *Danger immédiat*, Albin Michel, 652 pages, 1990.

(9) *Le Figaro Magazine* du 7 juillet 1990.

(10) *Sur ordre*, en deux volumes, Albin Michel, 1997.

(11) *Mort ou vif*, Tome1 : 454 p., tome 2 : 460 p., Albin Michel, 2011.

(12) *Le Figaro littéraire* du 6 octobre 2011.

(13) *Direct Matin* « Clancy rend les armes », *20 Minutes* « Clancy s'éclipse » et *le Figaro* « Clancy, l'inventeur du techno-thriller ».



Le petit livre d'Anna Magdalena Bach

1720 - Köthen, le temps de l'amour...

Si dans l'histoire de la musique, les couples romantiques sont mythiques – Schumann & Clara Wieck, Liszt & Marie d'Agoult, Chopin & George Sand ou Mendelssohn & sa sœur Fanny – nous n'avons que peu de témoignages sur Johann Sebastian & Anna Magdalena Bach. Pourtant il s'agit bien d'une fusion entre deux musiciens partageant à la ville comme dans leur art, la même passion baroque.

Anna Magdalena Wilcke, née le 12 septembre 1701 en Saxe, d'une famille de musiciens célèbres - son père est trompettiste et sa mère organiste. En 1720, Anna Magdalena est engagée comme Prima donna à la cour du prince Leopold d'Anhalt-Köthen



Gravure de Anna Magdalena & Johann Sebastian Bach par Boetius 1736 - DR

qui possède le plus brillant orchestre germanique dirigé par son *Kapellmeister* - il faut prendre le terme « chapelle » au sens figuré de chef de la musique en général - le déjà recherché Johann Sebastian Bach. Le Prince Leopold, du reste, est un claveciniste, violiste et violoncelliste émérite. S'il n'avait été prince il aurait été un musicien qui serait certainement resté dans l'histoire !

Alors Anna Magdalena à Köthen brille de sa voix de soprano, de son sens inné de la musique, de ses connaissances approfondies des claviers et engrange de confortables rémunérations de star, comme nous dirions aujourd'hui ! Il n'en fallait pas moins pour que l'amour se glisse dans cette histoire, ainsi le 3 décembre 1721 Anna Magdalena épouse le jeune chef Johann Sebastian qui, déjà veuf de sa cousine Maria Barbara, élève seul ses quatre enfants survivants. Le couple est particulièrement heureux, voit la naissance de treize enfants en vingt ans, autant dire que Magdalena - c'est ainsi que Sebastian l'appelle - est perpétuellement enceinte.

À Köthen, la vie est rayonnante même si les autorités protestantes calvinistes réactionnaires interdisent la musique au culte dominical. Bach en profite pour composer ses plus belles œuvres instrumentales pour la cour princière - *Concertos brandebourgeois, Ouvertures d'orchestre, Sonates et partitas pour violon, Suites pour violoncelle, Sonates pour viole et clavecin, Premier livre du clavier bien tempéré...* Ainsi Bach compose frénétiquement et l'érudite Magdalena lui sert de copiste, l'impression musicale en ces temps étant peu développée. Les manuscrits de Magdalena font toujours référence quelques trois cents ans plus tard.

1723 > 1750 - Leipzig, un certain petit livre...

Tout se complique en 1723. Le Prince Leopold, avec lequel les Bach ont vécu des moments de grande créativité et de plaisir artistique, n'est plus en mesure de financer un orchestre à Köthen. La faute à l'incurie de la nouvelle princesse d'Anhalt-Köthen, petite ignorante qui déteste la musique, et à la préparation de la guerre dont le budget est en forte hausse. Nous pourrions y voir quelques correspondances avec l'actualité !

Alors Bach cherche des solutions de repli et, sur les conseils de son ami Georg Philipp Telemann, parrain

de son fils cadet Carl Philipp Emanuel, candidate au poste de *Thomaskantor* - directeur de la musique et du conservatoire de l'église St-Thomas - en la ville de Leipzig. Sa nomination est officielle le 22 avril 1723, la vie du couple change littéralement. En effet, les autorités ecclésiastiques protestantes, luthériennes cette fois, tout aussi réactionnaires, qui dirigent la ville, imposent au cantor une cantate chaque dimanche et surtout interdisent aux femmes de se produire en public. Ainsi Magdalena va vivre vingt-sept ans dans l'ombre de son mari, comme femme au foyer. Toujours copiste pour Sebastian, elle n'en reste pas moins active s'occupant de la logistique et de l'enseignement pour ses enfants et les élèves de l'école de musique.



Portrait de Bach ca.1723
par Johann Ernst Rentsch
Angermuseum

C'est alors que, le 12 septembre 1725, il y a tout juste trois cents ans, Sebastian offre le *Klavierbüchlein*, un carnet de notes à Magdalena pour son anniversaire. Il l'aurait acheté à la maison de l'ours d'or de Leipzig dans la librairie de Christoph Breitkopf, aujourd'hui une des plus grandes maisons d'édition musicale mondiale. Ce carnet, que l'on traduit par *Le petit livre d'Anna Magdalena Bach*, se compose de cent vingt-neuf pages blanches, où Magdalena trace des portées à la plume et copie

pour la famille des pièces de clavier et de chant composées par Bach, ses enfants, ses amis, des anonymes et certainement Magdalena elle-même.

Le petit livre, que tout jeune claveciniste, organiste, pianiste ou chanteur a feuilleté lors de son apprentissage, comprend trente-six œuvres musicales, un poème d'amour et quelques règles de Bach pour apprendre la basse continue, l'art d'harmoniser une ligne de basse comme le font les jazzmen aujourd'hui. Des pièces faciles comme les *marches*, *menuets*, *polonaises* ou *musettes* de Carl Philipp Emanuel, Hasse, Telemann, le célèbre rondeau des *Bergeries* du français Couperin, des

arias et des *chorals* pour voix et clavier, ou des œuvres plus évoluées comme les *suites française 1 & 2*, les *partitas 3 & 6*, le récitatif *Ich habe genug* et l'aria en forme de berceuse *Schlummert ein* de la cantate funèbre BWV 80 ou le célèbre aria des Variations Goldberg BWV 988.

1740 - Les Variations Goldberg, une histoire à dormir debout !

Dans les années 1740, Bach reçoit une commande du baron Herman Karl von Keyserling, ambassadeur de la tsarine de Russie Anna Ivanovna, à la cour de Saxe. Comme tout politique qui se respecte, Keyserling est riche, puissant, égocentrique mais aussi insomniaque ! Il passe ses nuits blanches à écouter du clavecin joué par un jeune élève de Bach et de son fils aîné Wilhelm Friedemann Bach, Johann Gottlieb Goldberg qui n'a que treize ans. Las d'entendre toujours les mêmes pièces, Keyserling envoie une coupe de pièces d'or à Bach pour une œuvre nouvelle destinée à son jeune claveciniste.



Aria des Variations Goldberg ca.1725
Manuscrit du Klavierbüchlein

Bach s'exécute alors en composant trente variations d'une multitude de formes, d'harmonies, de rythmes et d'un grand raffinement technique, développant le contrapuntisme et atteignant une virtuosité inégalée, sur l'Aria n°30 en Sol M. du petit livre d'Anna Magdalena. Un mystère plane cependant sur cette aria.

Passion musicale

D'une part, pourquoi le terme Aria, bien qu'il s'agisse d'une *sarabande* pour clavier et non pas d'un air chanté, comme il en existe de nombreux dans le petit livre ? Nous sommes légitimement en droit de penser que la sarabande a été composée sur un air qui existait déjà. D'autre part, qui aurait composé cet air ? Nous pouvons alors imaginer, vu les talents de chanteuse de Magdalena, qu'elle chantait cette aria et, pourquoi-pas, qu'elle l'avait composée elle-même. Bach l'aurait reprise tout simplement pour en faire une version au clavier. Il n'en reste pas moins que les *Variations* composées pour Keyserling, restent un monument de la musique baroque et que, ironie du sort, elles ne portent pas le nom de l'ambassadeur égocentrique insomniaque, mais bien celle du jeune interprète *Goldberg* !

Il nous reste malheureusement peu de témoignages sur le quotidien de Magdalena, si ce n'est la graphie de son petit livre, les écrits de son cousin Johann Elias, secrétaire de Bach, qui nous rapporte que Magdalena aimait sa petite linotte mélodieuse et les œillets jaunes. Pas de portrait, juste une gravure d'époque et après la mort de son cher époux, Anna Magdalena lui survit dix ans, dans une grande précarité, avec juste quelques subsides de la ville de Leipzig et la vente des manuscrits lui appartenant. Elle devient ainsi une icône mystérieuse, à l'ombre du cantor de la grande histoire de la musique...

Florestan de Marucaverde

POST SCRIPTUM...

LE PETIT LIVRE D'ANNA MAGDALENA

- *Le Petit Livre d'Anna Magdalena Bach* –
Edition Urtext - G. Henle Verlag
EAN 9790201800103

- *Le Petit Livre d'Anna Magdalena Bach*
CD Bayard Musique
EAN 3560530845023

- *Anna Magdalena Bach et l'entourage
féminin de Jean-Sébastien Bach*
biographie de Philippe Lesage
Editions Papillon
EAN 9782940310432

- *Variations Goldberg* par Pierre Hantaï
CD Mirare - EAN 3760020170455

- *Suites françaises* par Pierre Gallon
2 CD Encelade - EAN 3770008056084

- *Ballade pour un violoncelle piccolo* par
Hager Hanana – CD Seulétoile
EAN 3770020083112





DS premier nez, remarquez le feu de position rouge au-dessus du phare (photo A. REIX)

La DS ou plutôt les Déesses

2025 marque le 70^e anniversaire d'un modèle qui est devenu mythique comme la marque qui l'a engendrée !

Les collectionneurs d'automobiles anciennes s'intéressent particulièrement aux modèles Citroën, marque la plus collectionnée dans le monde. La plupart des Français de plus de 40 ans ont des souvenirs liés à la DS, qu'il s'agisse d'une voiture familiale, d'un voisin ou encore celle du Général de Gaulle. Cette voiture a été vue dans les actualités, au cinéma, ainsi que dans les rues et sur les routes. De nombreux livres mentionnent ce modèle, y compris ceux d'un certain auteur¹ dont vous pourrez rechercher le nom.

Planifiée après 1935, la VGD devait remplacer la Traction sous l'impulsion de P. Boulanger de Michelin. Cependant, la guerre a retardé le projet, et la priorité a été donnée à la TPV, qui deviendra la 2 CV en 1948.

Dans l'après-guerre, le projet VGD est repris par P. Puiseux, gendre et élève d'Édouard Michelin. André Lefebvre et une partie de l'équipe qui a conçu la Traction continuent à travailler sur le projet, rejoints par de nouveaux membres, dont Paul Mages, spécialiste de l'hydraulique. Le styliste de la Traction, Flaminio Bertoni, fait également partie de l'équipe.

L'esthétique impressionne par son capot plongeant, l'absence de calandre et un coffre discret. La carrosserie est montée sur un châssis caissonné et n'est plus monocoque comme la traction. Entièrement démontable, elle utilise des matériaux modernes tels que l'aluminium, les plastiques et un toit en matière composite. Carénage sous la voiture pour améliorer l'aérodynamisme.

1 - Roland BARTHES



Ses dimensions : Longueur 4,81 m, largeur 1,79 m, hauteur 1,47 m et empattement de 3,125 m, offrant plus d'espace pour les genoux arrière. Les voies avant mesurent 1,50 m et les voies arrière 1,30 m. Les 5 passagers voyagent confortablement grâce à des fauteuils avant larges et moelleux, ainsi qu'à une banquette assortie. La moquette est particulièrement épaisse. Avec même des couleurs qui ne sont pas dans les tons de l'époque, le noir : Pomme verte ou Jaune citron.

Le coffre a une capacité de 0,5 mètre cube. La roue de secours est dans le compartiment moteur, libérant ainsi de l'espace. Le volant Citroën, avec sa branche unique, conçu pour la circulation d'air ou d'eau du système de chauffage, inspire plusieurs modèles ultérieurs.

Le moteur 11 D, introduit en mai 1955 et utilisé sur les dernières Traction 11, n'est pas très moderne. Seule la culasse, en aluminium hémisphérique avec soupapes en tête, est moderne, conçue par Walter Becchia, également motoriste du moteur de la 2CV.

Un moteur, six cylindres compacts, a été envisagé pour améliorer la vitesse dans les années 1960. Faute de temps et de capitaux, l'idée a été abandonnée.

Conflit entre AUTO-JOURNAL & CITROËN. Avant d'être lancé, ce projet a fait l'objet d'une surveillance par les journalistes d'au moins un magazine, l'AUTO-JOURNAL, pendant plusieurs années. Cela a conduit Citroën à engager des actions judiciaires en raison de l'importance du secret chez MICHELIN.

Le 1^{er} avril 1952, ce jeune journal publie les premières photos du prototype de la VGD à Draguignan, avec un tirage de 210 000 exemplaires. Le 1^{er} juin, il présente une vue éclatée précise de la 10 CH, sauf pour le moteur de 6 cylindres à plat non retenu. Le tirage atteint 300 000 exemplaires. S'ensuit une guerre judiciaire de dix ans impliquant perquisitions et filatures. Pendant longtemps, l'AJ sera indésirable chez Citroën.

La DS 19 est présentée au 42^{ème} salon de l'auto de Paris, le jeudi 6 octobre 1955. Après la révolution de la Traction, 21 ans auparavant, l'auto est attendue par la presse, les clients mais aussi par le réseau et toute l'entreprise Citroën.

Grâce à son design audacieux et aux nombreuses innovations qu'elle intègre, cette voiture connaît un succès médiatique et populaire. Les autres véhicules présentés au salon, tels que la 403 Peugeot, apparaissent surannées. À l'époque, la voiture est même comparée à une soucoupe volante, en

lien avec l'intérêt pour les récits, à la mode, de débarquements d'extraterrestres nocturnes.

Les visiteurs du salon sont impressionnés, y compris le Président de la République, René Coty, qui n'a pas de permis de conduire. Lors de sa visite du 7 octobre, il exprime son intérêt pour cette voiture et s'écrie « j'avais demandé à ce qu'elle me fut gardée pour la bonne bouche ». Le Figaro rapporte qu'il fit deux fois le tour du stand en manifestant une certaine admiration.

Au même salon, la nouvelle voiture de prestige de l'Élysée, construite sur la base de la traction 15 six H, est présentée au public. Ce président l'utilisera pendant deux ans. Elle tombera en panne lors d'une visite d'Elisabeth II.

Lors de ce salon, Citroën a reçu près de 80.000 commandes, dont 12.021 le premier jour, dépassant largement ses capacités de production. En 1955, seulement 69 unités ont été produites. De nombreuses commandes furent annulées après la révélation de problèmes de finition.

La DS est révolutionnaire, notamment grâce à son **système hydropneumatique à haute pression**. Ce système contrôle la suspension, la direction, la boîte de vitesses (4 rapports), l'embrayage sans pédale et le freinage avant à disques. Ce ne sera plus le cas de celles qui lui succéderont (SM, CX, XM), ni de sa sœur l'ID. La suspension hydraulique a équipé presque tous les modèles Citroën, de la gamme haute, de la Traction H à la C6. Elle a également été adoptée par Rolls-Royce (Silver Shadow), Bentley et Mercedes (450 SEL 6.9) sous licence.

Le levier de vitesse, situé derrière le volant, permet un mouvement avant-arrière linéaire et commande le démarreur à gauche. La pédale de frein est remplacée par un gros bouton au sol. La DS sera la première voiture dotée de circuits de freins séparés pour l'avant et l'arrière.

Les premières DS rencontrent des problèmes avec des fuites de liquide végétal rouge (CH12O4), qui endommagent les joints et certains métaux. Les voitures s'affaissent souvent, et les garagistes, non formés à ce modèle spécifique, doivent acquérir les compétences nécessaires directement sur le terrain.

À Paris 16^e arrondissement, le concessionnaire de l'avenue Mozart se fait connaître pour sa compétence et sa capacité à résoudre les problèmes de fuites.

Un avantage, souvent oublié, de l'hydropneumatique s'explique par les amortisseurs qui perdaient à l'époque rapidement leur efficacité. Cela était dû

à l'absence d'un procédé de soudure étanche, entraînant une fuite d'huile des amortisseurs. Vers 1960, les procédés de chauffage à haute fréquence résolvent ce problème, mettant fin au changement fréquent des amortisseurs.

Citroën améliore la voiture chaque année en optimisant les caoutchoucs et les liquides. La solution viendra de l'huile minérale «verte» LHM en septembre 1966 pour le modèle 1967.

La voiture a été soit encensée, soit critiquée pour sa couleur vert pomme, parfois surnommée «grenouille» ou «crapaud». Son excellente tenue de route, son confort, sa visibilité grâce à de grandes surfaces vitrées (visibilité de 2,25 m²) et son aérodynamisme camouflent un manque de puissance, qui demeure un point faible.

Elle deviendra la nouvelle « Reine de la route », supplantant la TA 15-6. Pendant près de vingt ans, elle restera la voiture française la plus rapide, grâce à sa vitesse de pointe et aux moyennes qu'elle autorisait.

En octobre 1956, Citroën sort l'ID 19, un modèle moins sophistiqué qui connaîtra un grand succès commercial. Pendant dix ans, les ventes de l'ID compensent les pertes sur les modèles DS. L'ID 19 s'adresse aux clients moins fortunés ou réticents à la nouveauté, avec un moteur moins puissant de 66 ch. pour la version Luxe. Sur l'ID l'hydraulique est réservée à la suspension, Ce modèle ne sera pas la vedette mais la « vache à lait » car plus rentable. Certaines années, il se vendra même mieux que la DS, permettant de maintenir à celle-ci un tarif concurrentiel et de rester au catalogue.

EXEMPLES DE PRIX de VOITURES FRANCAISES EN 1957

PEUGEOT 203 berline, 7CV 600.000 F

PEUGEOT 403 berline, 8 CV 735.000 F

CITROEN Traction 11 D Normale

(En dernière année) 682.500 F

ID 19 Luxe 925.000 F

DS 19 965.000 F

ID19 910.000 F

L'ID évoluera de manière similaire à la DS en termes de moteurs, formes et équipements, généralement avec un décalage d'un an par rapport à sa sœur, mieux considérée. Cependant, des échanges se feront également de la cadette vers l'aînée.

Par ailleurs, elle changera également de nom, devenant ID20 avec une amélioration de la cylindrée, puis, en 1970, prendra la première initiale

du nom de sa grande sœur pour devenir DSPECIAL et DSUPER.

Paul MAGES (1908-1999), Expert en hydraulique.

Originaire de la Savoie, Paul Mages rejoint Citroën en 1925 comme dessinateur industriel au service des méthodes. Autodidacte, il progresse rapidement grâce à son bon sens et devient Ingénieur Maison. En 1944, Pierre Boulanger lui confie la tâche de travailler sur la suspension de la 2 CV. En 1946, il le charge de poursuivre ses études pour le projet VGD. À l'instar d'A. Lefebvre, responsable du projet, Mages privilégie la résolution de problèmes par des solutions nouvelles plutôt que l'amélioration de solutions existantes. Il opte donc pour l'hydropneumatique afin de résoudre les problèmes de suspension de la future DS, ce système étant le moins encombrant, le plus léger et le plus économique pour pallier des problèmes antinomiques. Il a d'abord cette approche sur les freins d'un TUB (précurseur du type H). Puis en 1949, il teste la suspension sur les quatre roues d'une traction 11 CV. La même année, pour la première fois chez Citroën, la future 15 six H (suspension hydraulique sur roues arrières) est testée par Paul Mages en Laponie pour évaluer la résistance au froid du système hydraulique. Une 15 six H atteint ainsi Lulea et Boden, juste en dessous du cercle polaire... Des tests similaires ne reprendront que pour la GS dans les années soixante-dix.

En 1953, après les derniers tests réalisés au Sahara, il est décidé de passer à la production commerciale avec la sortie prévue de la 15 six H. Plus de 3000 exemplaires seront produits avec un supplément de prix de 70.000 F pour être « testeur ». En 1966, en tant que Responsable des Études Nouvelles avec Hubert Allera, ce duo est à l'origine de l'arrivée des modèles SM, GS et CX. Ces trois véhicules rencontreront un succès notable, la SM pour sa renommée, et les GS et CX pour le grand nombre de véhicules produits.

Pour la SM, Mages ajoute une nouvelle fonction à l'hydropneumatique : la DIRAVI. Très ingénieux, il a travaillé sur de nombreux organes de voitures, notamment en carburation, direction et autres fonctions assistées dérivées de la suspension.

Il se montre particulièrement hostile au système Wankel (moteur rotatif), pour lui peu fiable et très coûteux. (Interview d'août 1999). Il prend sa retraite en 1974 et continuera à inventer dans sa retraite du sud de la France.

Gilbert DIXIMUS

Suite de l'article dans le prochain numéro.



En partenariat avec



Des lieux & des liens



Hôtel*** Delcloy à Saint-Jean-Cap-Ferrat

Avec **Vacances Bleues**, découvrez des lieux d'exception en **France** :

Hôtels, clubs et résidences 3 ou 4 étoiles en France.

VOS AVANTAGES POUR VOS VACANCES

EN INDIVIDUEL :

jusqu'à -10% avec le code **GEO**



vacancesbleues.fr
ou **04 91 00 96 30**

EN GROUPE :

à partir de 15 personnes



contactez votre conseiller commercial Vacances Bleues :

groupe@vacancesbleues.fr
ou **04 91 00 96 98**



Ouzbékistan

Partez à la découverte du monde avec les **Voyages Responsables**

NORD-PAS DE CALAIS



Assemblée Générale du 20 mars 2025 à Dunkerque

C'est sur le bateau-restaurant Piness Elizabeth, amarré dans le bassin du Commerce à Dunkerque, que s'est tenue l'Assemblée Générale 2025 de notre amicale de région Nord-Pas de Calais.

Notre président, Philippe Blaise, nous accueille en cette belle journée ensoleillée qui est aussi le premier jour du printemps.

Nous nous retrouvons cette année sur ce bateau qui a participé à l'opération Dynamo, opération qui a permis en mai 1940 aux soldats français et anglais, coincés dans la poche de Dunkerque, d'être rapatriés sur l'Angleterre. De façon anecdotique, le grand-père de notre président était dans l'opération Dynamo.

Après les mots d'accueil et de présentation, le secrétaire, Albert Charlemagne, a fait mémoire des membres de notre association disparus depuis la dernière AG et a demandé une minute de silence. Il nous a ensuite fait lecture du rapport d'activité puis le trésorier, Jean-Paul Armengaud, nous a présenté le rapport financier de l'année écoulée. En l'absence de Marie-Thérèse Poissonnier, c'est Dominique Leurent qui, faisant fonction de contrôleur aux comptes, a validé ce rapport financier.

Ces deux rapports ont été approuvés à l'unanimité.

Notre contrôleur aux comptes, Marie-Thérèse Poissonnier, ayant décidé de faire une pause dans son engagement et à se retirer du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale a élu à l'unanimité Dominique Leurent à ce poste de contrôleur aux comptes.

Election du tiers sortant : Lionel Defoor, Ghislain Degroote, Dominique Leurent et Philippe Thomas ont été réélus à l'unanimité.

Après la partie statutaire de notre rencontre, nous avons pu apprécier l'intervention de Frédéric Makowski, ingénieur diplômé de l'Ensea, qui nous a donné une conférence sur l'Intelligence Artificielle.

On peut demander à l'IA de reformuler un texte, lui demander de le présenter avec un certain style. Néanmoins, si c'est important, on est obligé de vérifier. Elle peut corriger les fautes d'orthographe, traduire un texte...

Notre conférencier nous a notamment listé les Intelligences Artificielles les plus intéressantes avec pour chacune leurs principales spécificités.

A la suite de toutes ces informations et avant un bon repas, nous avons pu profiter de cette belle journée et du grand air en prenant l'apéritif sur le pont du bateau.

L'après-midi, pour celles et ceux qui le souhaitent, nous avons la visite guidée du musée Dynamo qui relate la bataille de Dunkerque en 1940 et l'opération Dynamo.

Grace aux commentaires bien éclairés de notre guide, nous avons pu entendre l'histoire incroyable de cette bataille et de l'évacuation de plus de 330.000 soldats français et alliés de la « Poche de Dunkerque » en moins de dix jours.

Chacun est ensuite reparti satisfait de cette journée très sympathique et amicale.

Merci à Philippe Thomas, local de l'étape, qui s'est chargé des contacts et des réservations pour cette rencontre.

Le secrétaire, **Albert Charlemagne**



La vie des régions



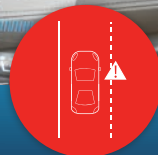
**Votre véhicule
est équipé de l'une
de ces fonctions ?**



**Freinage d'urgence
automatique**



**Régulateur de
vitesse adaptatif**



**Anti-franchissement
de ligne**

Ces principales fonctions d'aide à la conduite (ADAS)⁽¹⁾ sont portées par la caméra située sur le pare-brise.

**CARGLASS®, EXPERT DU
RECALIBRAGE DE LA CAMÉRA
EMBARQUÉE SUR LE PARE-BRISE !**

CARGLASS®

99%

des modèles de véhicules du marché⁽²⁾
peuvent être recalibrés par **CARGLASS®**

100%

des pare-brise ADAS⁽¹⁾
remplacés dans notre
réseau **sont recalibrés**



**CHEZ CARGLASS®,
LE RECALIBRAGE EST
OBLIGATOIRE POUR TOUT
REMPLACEMENT DE PARE-BRISE
ÉQUIPÉ D'UNE CAMÉRA !**

01 70 96 46 00*

*Prix d'un appel local

www.carglass.fr

(1) ADAS : Advanced Driver Assistance System (Systèmes avancés d'aide à la conduite). (2) Taux calculé sur la période suivante : janvier 2020 au 31/08/2020, sur la base du nombre de recalibrages réalisés par CARGLASS® au regard du nombre de demandes de recalibrages faites auprès de la cellule vitrage CARGLASS®. Renseignez-vous auprès du call center ou de votre centre CARGLASS® * Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.carglass.fr

BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ



ESCAPADE DANS LA NIEVRE 31 mars & 1^{er} avril 2025

Nous avons été finalement 21 à rejoindre Cosne-Sur-Loire, en présence notamment de Dominique Galland, notre président. Nos amis Robert Lana Sancho et Jean-Claude Fournier nous y attendaient de pied ferme avec un programme de visites tout à la fois dense, varié et captivant.

Ce fut tout d'abord, en ce lundi après-midi, la visite de la chèvrerie « La Bête Noire » à Thauvenay dans le Cher, département limitrophe. Cette ferme, qui produit le fameux crottin de Chavignol, ouvrait ce même jour ses portes au public pour une nouvelle saison touristique. Puis nous prîmes la direction du pittoresque village viticole de Sancerre ; plus précisément le domaine de « La Perrière ». Choix qualitatif s'il en est, puisque nous sommes passés d'une production d'AOP solide à une production d'AOP liquide ! Ce domaine mérite le détour puisqu'il vinifie sa vendange et élève ses vins dans une grotte naturelle. Après une visite guidée, ponctuée comme il se doit par de sympathiques dégustations, nous avons consacré la fin de l'après-midi à la visite du bourg de Sancerre et à son incontournable point de vue ouvert à 180 degrés sur le val de Loire. Enfin, pour clore cette demi-journée bien remplie, quelques tables nous étaient réservées chez l'aubergiste-vigneron Joseph Mellot pour un dîner très convivial de grande qualité.

La matinée du lendemain fut entièrement consacrée à la visite de la centrale nucléaire de Belleville-Sur-Loire. Un bus avait été affrété pour nous rendre sur site. Nous avons d'abord suivi, dans une salle de conférence, un exposé sur la production d'électricité française d'origine nucléaire. Elle est assurée par 57 réacteurs répartis sur tout le territoire dans 18 centrales. Elle représente en moyenne 70 % de la consommation d'électricité de notre pays. Puis nous avons reçu un équipement spécifique pour accéder



au bâtiment de la machinerie. Avant et au cours de la visite, sécurité oblige, toutes les recommandations d'usage nous ont été données via un audioguide. De plus, nous avons dû satisfaire à de nombreux checkpoints lors de nos déplacements dans l'enceinte de la centrale. Après une telle visite, on réalise la prouesse intellectuelle des concepteurs, alors qu'à l'origine, ils n'avaient à leur disposition ni informatique, ni IA.

Après le déjeuner servi à la brasserie « Le 907 » dans le village nivernais de Myennes, le bus nous a ramenés à proximité de la centrale de Belleville-Sur-Loire pour y visiter La Maison de la Loire. Ce lieu est emblématique du dernier grand fleuve sauvage d'Europe. Il y a en effet tant de choses à dire et à montrer sur son cours, sa flore et sa faune, afin de mieux le préserver.

Puis, sans trop nous en rendre compte, 17h ont sonné. Le moment était venu de nous dire au revoir pour que chacun ait le temps de regagner ses pénates. Tous nos remerciements doivent être renouvelés à nos deux organisateurs nivernais, ainsi qu'à Henri Comte, notre trésorier, lequel a lui aussi oeuvré à la pleine réussite de cette escapade.

Secrétaire, **Gérard COLIN**



La vie des régions

ALSACE



Pari gagné pour l'amicale Alsace !

Dans la continuité de nos repas informels, c'est le Restaurant d'Application du Lycée Alexandre Dumas de STRASBOURG qui a été choisi pour notre sortie du 1^{er} avril 2025.

Cette école réputée offre une gamme variée de programmes adaptés aux besoins du secteur de l'Hôtellerie et assure une insertion professionnelle à tous les élèves.

C'est sous la tutelle de l'équipe pédagogique que nos Adhérents, amateurs de bonne fourchette, ont dégusté un superbe déjeuner dans une ambiance toute particulière.

Nos participants, enthousiasmés par l'originalité du cadre et le niveau gastronomique du restaurant, ont malheureusement été limités à 35 personnes, mais nous nous sommes promis de renouveler l'expérience dès que possible.

D'autres programmes de sortie se profilent déjà, notamment la visite du nouveau planétarium de Strasbourg qui offre des séquences époustouflantes, convivialité et plaisir des retrouvailles seront au RV.



Bien entendu, s'il n'y a plus de place dans le bulletin, je ne serai pas fâchée...

Bonne réception, et bien amicales salutations

Christine Weibel

Déléguée aux Loisirs de l'Amicale

PS : Du 16 au 20 juin 2025 le voyage annuel nous amènera en Belgique et au Luxembourg

Conférence-débat sur la cybersécurité du 12 mars 2025

Les intervenants étaient : Le Maréchal des Logis Chef Jérôme COPIN (référént CYBERSECURITE du GGD 68), Monsieur Éric DREYER (Délégué UFC QUE CHOISIR) et Monsieur Jean-Jacques BOITE (Secrétaire UFC QUE CHOISIR).

Monsieur Jérôme COPIN a commenté image après image le diaporama présentant l'immense diversité de pièges que nous tendent les « hackers » de tous ordres.

Les « arnaques » vont de la plus banale pour soutirer quelques euros à la plus énorme pour dévaliser les comptes des particuliers ou détruire les systèmes informatiques de sociétés ou de collectivités.

La cybercriminalité organisée dispose de locaux situés le plus souvent en Birmanie ou en Amérique Latine pour proposer de fausses mises à jour de Windows, nous « hameçonner » pour voler et revendre nos cartes bancaires ou pièces d'identité, nous confirmer une fausse livraison de colis,

La vie des régions

jusqu'à organiser un chantage sur la personne des Présidents de Sociétés ou déstabiliser un état.

Nous devons donc impérativement nous protéger au maximum en évitant de répondre à de faux messages ou SMS, à de faux appels à l'aide téléphoniques ou par informatique. De plus les divers mots de passe utiles pour ouvrir nos messageries et sites bancaires, fiscaux ou de santé, doivent comporter au moins 10 caractères variés. Enfin antivirus efficace, sauvegarde régulière de notre informatique, vérification systématique de la véritable adresse internet des sites d'achat sont un ensemble de mesures indispensables à notre sécurité.

Monsieur Éric DREYER nous explique comment sécuriser nos achats sur Internet, en multipliant les exemples concernant diverses enseignes commerciales en outillage, mobilier, articles vestimentaires, alimentaires,... Il nous incite à vérifier les mentions légales de l'entreprise avant

toute commande en nous référant aux conditions générales de vente et au numéro SIRET. Nous devons privilégier des sites français ou européens et éviter, lors d'une commande par téléphone, de communiquer nos numéros de carte bancaire. Certaines banques permettent l'utilisation d'une « e-carte » à usage unique, qui masque pour le commerçant nos coordonnées bancaires. D'autres permettent l'utilisation de cartes de crédit dont le cryptogramme change continuellement. Il est indispensable d'utiliser des services de banque sécurisés.

Les questions ont été très nombreuses et variées après chacune de ces interventions et nous avons longuement et chaleureusement applaudi nos spécialistes.

Maurice PEINCHINA
Secrétaire Général

.....

LORRAINE



Assemblée Générale du 03 Avril 2025 Restaurant Les Tuileries à FEY 57

Mot de Bienvenue du Président Charles CLAUDE aux participants (29).

Ouverture de l'Assemblée Générale à 10H.

Un hommage à nos amies et amis disparus depuis la dernière AG.

Rapport d'activité par le secrétaire Gérard STROTZ (document PJ).

Démission de Pascal TOURNEMINE à la Région LORRAINE (déménagement vers l'océan) Garde son mandat d'administrateur au Bureau National.

Rapport financier par Denis VIVIEN.

Certification des comptes par Claude LEMOY. Quitus est donné pour la gestion, la tenue des comptes ainsi que le résultat.

Les rapports moral, financier et d'activité ont été approuvés à l'unanimité.

Acceptation au Conseil d'Administration de Marie José HIEULLE, représentant la Moselle.

Agenda du CA.

Il est prévu 3 réunions du CA 06/2025, 09/2025, 12/2025.

Le Président Charles CLAUDE rappelle que pour animer ces réunions, chaque adhérent peut saisir le CA sur des idées et des suggestions.

Rencontres /Festivités

Organisation prochaine de la visite à ND de PARIS .
Galette traditionnelle.
Autres sorties culturelles.



La vie des régions

Questions /réponses

Concernant le quitus après règlement de la cotisation, le secrétaire proposera au bureau national que la quittance de règlement soit incluse à l'appel de cotisation.

Rappel par le secrétaire de la lettre info services PRAGA.

Rappel également du document « Informations personnelles destinées aux proches ».

Pour l'intérêt général, Christian COEURE et Jack LORTET ont animé le débat sur les possibilités, avantages des adhésions à la complémentaire santé : PRAGA /MUTUALIA. Chacun a pu apprécier les compétences de chacun.

Après tant d'années aux services des autres, de dévouement, Christian cessera son mandat au sein de la CNRPL en 06/2025.

De vifs remerciements lui ont été adressés.

Dernière info : 2026 sera une année électorale pour le renouvellement de notre bureau.

Afin de faciliter l'organisation du CA, Charles CLAUDE et Gérard STROTZ indiquent ne pas envisager un nouveau mandat.

12 h15 : le Président clot l'Assemblée Générale 2025.

Après une matinée studieuse, confraternelle, le repas fut pris en commun dans un endroit de qualité, paisible et ensoleillé.

Pour clore cette journée, le groupe s'est dirigé vers l'église de SILLEGNY appelée « la petite Sixtine de Lorraine ».

Merci à Marie-José pour l'organisation de cette journée.

Notre Président, friand des bons mots, nous laisse ce message :

« A la retraite, certains deviennent simplement âgés, d'autre vieux :

L'agenda de l'âgé contient surtout des lendemains...

Celui du vieux ne contient que du « hier ».

Gérard STROTZ, secrétaire

CENTRE VAL DE LOIRE



Assemblée Générale du 8 avril à Montargis

39 personnes étaient réunies à l'Ibis.

Après les points statutaires (rapports moral, financier et du contrôleur aux comptes) votés par 24 adhérents présents plus 14 pouvoirs, Bruno Leluc, délégué social revint sur la réunion Webinaire de la Cavamac : bien vieillir. Il rappelle et commente les points évoqués, (ce Webinaire est envoyé par mail à tous les adhérents de la région Centre)

Jean François Barboux, agent pêcheur, a exhorté les adhérents à lui faire connaître les noms des nouveaux retraités qu'ils peuvent connaître et a rappelé les différences pour le règlement des cotisations entre les BUA et BDC avec les adhésions avant 2018 pour faciliter la tâche de notre trésorier.



La vie des régions

L'information inaperçue, que notre bulletin agéa seniors infos n'est plus forcément diffusé sur papier, émeut les participants. Un vœu est émis unanimement pour que l'envoi papier revienne sauf demande contraire.

La réunion se termine par l'assemblée annuelle Mag3 seniors Centre val de loire

Il est proposé aux autres amicales régionales de la région Centre de faire de même dans le futur.

Après un simple et excellent déjeuner à l'IBIS, une grande partie du groupe se retrouve à l'embarcadere du port pour monter à bord du ZIA. 31 personnes jouissent ainsi du soleil, d'un commentaire érudit, d'abord sur Montargis vu du canal du Loing et, après, le long du canal dans sa partie champêtre d'une atmosphère bucolique, de commentaires sur les moulins et écluses.

Gilbert DIXIMUS



Assemblée générale de la région le 10 avril 2025

C'est en terre camarguaise que Lou Mas Dou Juge nous a accueilli dans un environnement exceptionnel avec des chevaux, taureaux et flamants roses qui cohabitent en harmonie au milieu d'une flore riche et qui permet d'observer les espèces d'oiseaux, tels que les aigrettes, les hérons cendrés, les cacharels.

Sous Napoléon III naît l'institution du Mas du Juge de Paix du canton des Saintes Maries de la mer, qui a existé de 1806 à 1958. Aux termes de la Loi, le Juge pouvait tenir audience dans sa demeure en tenant les portes ouvertes. C'est dans ce lieu mythique et atypique en pleine Camargue que nous avons tenu notre Assemblée Générale avec une météo bien clémente.

Toutes les meilleures conditions étaient réunies pour passer une excellente journée.

L'ordre du jour a été enrichi par Jean-Pierre CHATELLIER, Président National, qui nous a fait un point sur l'actualité de notre Fédération, puis par Chantal TISSERAND qui est intervenue en qualité de membre de la commission retraite de l'UNAPL. Les sujets ont été nombreux et ont permis des échanges.

Cette matinée occupée par nos travaux, nous avons libéré les accompagnantes pour faire une



balade en 4 X 4. Elles ont pu découvrir le tombeau de Folco de Baroncelli, poète manadier, des cabanes de gardians, des rizières et l'explication sur la Vierge noire Sainte SARAH, égyptienne. Épouse de Ponce Pilate, répudiée car chrétienne, elle devint la patronne des gitans.

Nous nous sommes retrouvés pour un très bel apéritif camarguais, suivi d'un déjeuner servi sur une longue table avec du sandre local et des culottes d'agneaux grillés au feu de bois dans la cheminée. C'était un grand moment de convivialité, d'amitié et voire de fête.

Le Président
André COMBIER



Un tournant suivi d'une réaction historique

Tournant pour notre amicale : entre réalisme et renouveau

Malgré les efforts considérables déployés au sein de nos amicales qui s'épuisent à maintenir le lien entre nous, nous constatons une baisse du nombre d'adhérents qui nous interpelle.

Est-ce lié à des difficultés de considérations entre nos structures régionales, à une mobilisation fédérale qui pourrait être renforcée ? Chaque adhésion, chaque renouvellement, aussi modeste soit-il, est un signe fort. Il nous permet de continuer à exister, à proposer des rencontres, à représenter les retraités auprès des structures nationales, à créer du lien entre les générations.

En 2016, nous comptons 254 cotisants. En ce mois d'avril 2025, ils sont 129, les relances téléphoniques se poursuivent encore. Ce chiffre reflète une réalité : notre amicale vieillit, et le renouvellement de ses membres reste un vrai défi. Malgré une mobilisation constante de notre équipe autour de Philippe Gauthier – contacts, animations, contenus en ligne, événements conviviaux – il nous faut constater que l'adhésion des nouveaux retraités ne suit pas.

Mais ce constat, loin de nous abattre, devient un point de départ pour innover. Car nos actions ont



Autour de Nicolas - à droite - et Gaël - au centre en rose -, des membres du conseil agéa sénior Île-de-France - de gauche à droite, Gilles Lepeytre, Philippe Gauthier, Martine Aymard, Marie-France Bouvier, Anne-Marie Rétif, derrière, Gérard Barbat et Christophe Guimas - Le 27 mars 2025

été nombreuses et notre engagement intact : des sorties culturelles, des conférences de qualité, un site régulièrement alimenté, un lieu de prestige pour notre AG, une présence attentive auprès de nos membres, même les plus isolés. Cela suffira-t-il ? Il nous faudra quand même poursuivre notre réflexion en interne au niveau de la fédération pour savoir ce qui provoque ou conduit à cette situation, un constat lucide s'impose.

Réaction innovante et juste

Un nouvel élan avec les actifs : un partenariat inédit

L'année 2024 a marqué un **tournant historique**. Pour la première fois, nous avons construit un vrai pont entre notre amicale et les structures d'agéa Île-de-France. Isabelle Oudot, leur présidente, a répondu présente à notre invitation. Ensemble, nous avons enclenché une dynamique nouvelle, faite d'échanges, d'entraide et de projets communs. Plusieurs membres de l'amicale ont déjà prêté main forte aux actifs (notamment à Noël).

Enfin une lettre commune avec un lien numérique pour entrer en contact plus facilement avec nous, vient d'être diffusée pour mieux faire connaître notre rôle et nos valeurs auprès des futurs retraités.

Et ce n'est qu'un début : le 27 mars dernier, une **réunion de travail inhabituelle** s'est tenue avec Nicolas Ciornei, président par intérim, et Gaël Brun, responsable RH et formation, nos confrères en activité. De nombreuses pistes sont désormais sur la table : participation aux **Journées d'Orientation et d'Accueil**, soutien lors de réunions départementales, accompagnement des Alumni, ou encore contribution à l'Alternance.

La vie des régions

Ce rapprochement est prometteur. Il ouvre des perspectives concrètes et renforce notre utilité.

Vers des espoirs perceptibles :

Nous croyons en l'importance de créer davantage des synergies entre nos amicales régionales, voisines ou pas, et d'encourager une collaboration harmonieuse au sein de notre réseau.

Une fédération solidaire et à l'écoute est essentielle pour répondre aux attentes de nos adhérents et valoriser leur engagement. Il est temps de réfléchir ensemble aux moyens de consolider cela et de dynamiser notre fédération.

En juin prochain, une autre équipe prendra le relais, autour de Gérard Barbat. Philippe et Anne-Marie passeront le flambeau en toute confiance en ayant déjà ouvert le chemin à leurs successeurs. L'avenir de l'amicale ne se joue pas uniquement dans les chiffres, mais aussi dans sa capacité à se réinventer, à transmettre, à garder vivante la solidarité entre générations d'agents généraux.

Nous continuons, avec passion, à proposer des activités variées :

Rappel de nos actions du premier trimestre : présentation des vœux, envoi de cartes postales,

visite du musée Jacquemart-André, de celui des Arts forains suivie d'une expédition immersive en réalité virtuelle de la pyramide de Khéops au centre Eclipso (*les films et comptes rendus sont postés sur le site*), conseils d'administration, réunions de travail, appels téléphoniques pour prendre des nouvelles de nos plus anciens. : tous ces gestes font vivre notre communauté.

En avril ou en mai, il est encore temps de nous rejoindre en payant votre cotisation si vous habitez en Île-de-France !

Pour les autres lecteurs intéressés à nous suivre :

Envoyez-nous simplement vos coordonnées (adresse mail et téléphone) à :
ile-de-france@ageasenior.fr

Nous vous inscrirons parmi nos membres VIP sur notre site, vous donnant accès à nos publications, actualités, photos, comptes rendus de visites illustrés, films sur la page d'Accueil.

Notre site est un vrai carnet de bord vivant : informatif, mis à jour régulièrement, illustré avec soin. Plus qu'un design, **c'est le contenu qui fait sa valeur**. Prenez quelques minutes pour le consulter !

**Ensemble, faisons vivre notre amicale.
Ensemble, transmettons notre expérience.
Ensemble, construisons le lien entre les générations.**

Philippe et Anne-Marie, le 09/04/2025



LES DESSOUS DE L'HISTOIRE

LE BÉRET, PAS SI BASQUE

À l'étranger, le stéréotype du Français est un homme portant un béret, une baguette de pain sous le bras et un litre de rouge à la main. Cette représentation fictionnelle provient entre autres des autoportraits de l'artiste Quentin de La Tour, sur lesquels il apparaît vêtu d'une redingote et coiffé d'un béret basque. C'est ce cliché qui a été repris dans nombre de dessins humoristiques à l'étranger, notamment en Angleterre et aux Etats-Unis. Mais le béret basque est-il réellement basque ?

Eh non, le béret n'est pas basque mais bien... béarnais ! Et ce sont les bergers des Pyrénées de la fin du Moyen Âge qui l'ont inventé. Tricoté avec la laine de leurs moutons, le béret était foulé au pied de longues heures durant pour lui donner sa structure

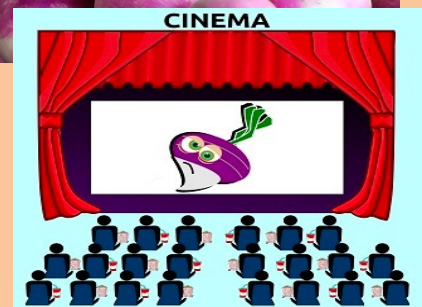
souple et déformable. Mais les Béarnais n'ont pas la bougeotte, et ce sont les Basques, grands voyageurs, qui ont popularisé l'accessoire... en se l'attribuant ! Le béret a fait le tour des cabarets parisiens où se produisaient les chansonniers et poètes basques et fit bientôt fureur. Il devint l'incontournable attribut des soldats, des maquisards, puis des révolutionnaires du monde entier.



LES DRÔLES D'EXPRESSION

C'EST UN NAVET, le mauvais film par excellence !

Du latin *napus*, le navet est une plante potagère de la famille des crucifères dont on consomme la racine. Gorgé d'eau, riche en fibres, il est peu calorique. S'il est bon pour la ligne, le peu d'énergie qu'il fournit associé à la couleur pâlichonne, limite translucide, a conduit à le dévaloriser. Pas besoin d'un doctorat en médecine pour comprendre que si vous avez du sang de navet qui vous coule dans les veines, l'anémie menace. L'argot en a fait poétiquement une « fleur de nave » pour désigner un cave, quelqu'un de pas très futé. L'art y a vu des œuvres de mauvaises facture, la peinture, des croûtes et le cinéma, des films ne valant pas tripettes. C'est ce dernier sens qui prévaut aujourd'hui – sans doute parce que la liste est longue. L'acteur Jean Richard (une des figures mémorables du commissaire Maigret) avouait en avoir tourné quelques-uns pour alimenter ses autres passions : le zoo d'Ermenonville, au nord de Paris, et les cirques qui portaient son nom. Conscient de sa carrière inégale sur grand écran, il disait non sans humour être « le seul homme à nourrir des lions avec des navets ».



NOS PEINES :

ALSACE

Jeannine WETTLING	67200 STRASBOURG
Claude MEYER	68200 MULHOUSE
Christian FRUHHINSHOLZ	67000 STRASBOURG

AQUITAINE

Roger MAILLARD	64600 ANGLET
Jacques COMMELIN	47000 AGEN
Jean-Claude RABECHAU	24750 BOULAZAC

BRETAGNE

Maryvonne SERVEL	56400 AURAY
------------------	-------------

BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Roland GAUDIN	21000 DIJON
Freddy GEIN	25113 STE MARIE

CENTRE

Max PADOL	28000 CHARTRES
Suzette MAHUTEAU	36700 CLION SUR INDRE
Jocelyne PROUST	41800 MONTOIRE

ILE DE FRANCE

Michel CHAL	75018 PARIS
Gismonde ROSIER	95370 MONTIGNY LES CORMEILLES
Bernard LAUBY	75017 PARIS

Jean-Pierre PROST	75017 PARIS
Michel CARLE	91210 DRAVEIL

LANGUEDOC

Claude LEONARD	30200 LE GRAU DU ROI
Gilbert POULNOT	30390 ARAMON
Andréa BETRONVILLE	34190 GANGES
Jean-Pierre FERNANDEZ	34800 CLERMONT L HERAULT

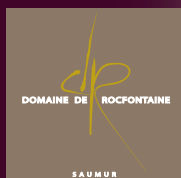
LORRAINE

Jean-Marie VALETTE	57100 THIONVILLE
Simone BRENON	57800 FREYMING-MERLEBACH
Bernard BAUMONT	54300 LUNEVILLE
Catherine BEAUGUITTE	54000 NANCY
Yvon LE SCANVE	57000 METZ
Robert CHOTEAU	54000 NANCY
Alain BOURREAU	57500 ST AVOLD
Françoise LENARD	57100 THIONVILLE
Denis VIARD	54200 TOUL

NORD

Raoul LESCIEUX	62000 ARRAS
André BOUZIGUES	62223 SAINTE CATHERINE
Jean-Marie LANTEZ	62440 HARNES
Thérèse VERBRUGGHE	59370 MONS EN BAROEUL

DOMAINE DE ROCFONTAINE



Situé à PARNAY sur le coteau qui surplombe la Loire entre Saumur et Montsoreau le DOMAINE DE ROCFONTAINE est exploité depuis trois générations, selon la tradition :

- Vendanges manuelles à 90%
- Vinification traditionnelle

Si un jour vous passez à Parnay, c'est en empruntant les rues étroites de cette commune que vous parviendrez jusqu'aux caves de Truffeau du Domaine.

Je serais heureux de vous accueillir.

Adhérents agéa sénior : vous bénéficiez d'une réduction de 15%
sur vos achats de superbes vins Saumur Champigny et Saumur Blanc

Bon de commande
au dos

Carnet

OCCITANIE

Marcel CALVIAC
Eric ROMAIN
Jean CABAREL

31800 ST GAUDENS
32500 LE SAUVETAT
12360 CAMARES

PAYS DE LA LOIRE

Aline STEPHAN
Alain QUITIN
Michel DUPUIS
Pierre MACHEVIN
Monique CHRETIEN
Guy DESPRES

44600 ST NAZAIRE
44600 ST NAZAIRE
49420 OMBREE D ANJOU
72160 CONNERRE
72550 FAY
44330 VALLET

PICARDIE

Yves NARZIS
François PRESTAUX
Jean LEJEUNE

80350 MERS LES BAINS
80140 HUPPY
60000 BEAUVAIS

POITOU CHARENTES

Jacques SOLIGNAC
Jean-Marie MASSONET
Jean ROUSSEL

16300 BARBEZIEUX ST HILAIRE
86100 CHATELLERAULT
86370 VIVONNE

PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

Yvette RAVEL
Louis DIAZ
Guy OVERLACK
Christian MARTIN
Paul ROUX

83260 LA CRAU
84210 PERNES LES FONTAINES
06350 LE VAL DU TIGNET
04200 SISTERON
13260 CASSIS

RHONES ALPES

Gisèle TOUZET
Jean-Vincent TOUZERY
Marie-Laure NICOLLOT
Jeanne FLECHET
Jean BERTHIER
Paulette COUDERC
André TISSOT

15200 MAURIAC
07430 VERNOSC LES ANNONAY
63000 CLERMONT-FERRAND
42140 CHAZELLES SUR LYON
69400 LIMAS
26200 MONTELMAR
74150 RUMILLY

Agéa sénior présente ses sincères condoléances aux familles.



BON DE COMMANDE à adresser à :

DOMAINE DE ROCFONTAINE

accompagné de votre règlement par chèque : **7 ruelle des Bideaux - 49730 PARNAY**

Tél. : 02 41 51 46 89 - Port. : 06 09 28 33 83 - E-mail : domaine-de-rocfontaine@wanadoo.fr

Commande possible site agéa sénior www.ageasenior.fr / code partenaire : ageaseni

VINS BLANCS
VINS ROUGES

Caisse de 6 ou 12 bouteilles	Prix unitaire en € TTC	Prix unitaire agéa sénior en € TTC	Qté	Total
Saumur - Tradition 75 cl. (2023-2024)	7,30	6,20		
Saumur Orée du Bois 75 cl. (2020-2023)	10,00	8,50		
Saumur Champagne Tradition 75 cl. (2023-2024)	8,20	7,00		
Saumur Champagne Vieilles Vignes 75 cl. (2023-2024)	9,20	7,90		
			Sous total	
			Frais de port par 12 bouteilles : 28 € Frais de port par 24 bouteilles : 41 € OFFERT à partir de 36 bouteilles	
			TOTAL €TTC	

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Tél. :

Mail :

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES AMICALES DE RÉGIONS

22 MAI 2025	TERRES DU SUD - HÔTEL PLEIN SUD LES PALMIERS À HYERES (83)
3 JUIN	ILE DE FRANCE - CHATEAU DE FERRIERES
19 JUIN 2025	POITOU CHARENTES À ROYAN (17)
25 SEPTEMBRE 2025	PAYS DE LA LOIRE À PORNIC (44)

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES AMICALES DE COMPAGNIES

4 JUIN AU 8 JUIN 2025	AACRG - CROISIÈRE SUR LE RHIN
5 JUIN 2025	AGAREGAN À AVIGNON (84)
10 JUIN 2025	ACR ABEILLE À LYON (69)
10 SEPTEMBRE 2025	REUNIR SENIOR À SAUMUR (49)
25 AU 27 SEPTEMBRE 2025	SYAM SENIOR À NICE (06)

SORTIES ET VOYAGES

21 MAI 2025	TERRES DU SUD : VISITE DU MUSEE DE LA BANQUE À HYERES (83)
27 MAI 2025	TERRES DU SUD : JOURNEE GOLF (GOLF VALGARDE)
11 AU 16 JUIN 2005	ACR ABEILLE : LES LACS ITALIENS
SEPTEMBRE 2025	TERRES DU SUD : EXPOSTIION CEZANNE À AIX EN PROVENCE (13)
5 AU 12 OCTOBRE 2025	TERRES DU SUD : TUNISIE - HAMMAMET

Nouveaux adhérents

AUVRAY	PATRICK	76240	LE MESNIL ESNARD
BAGATELLA	BERNARD	82700	MONTECH
BASSET	THIERRY	74410	ST JONIOZ
BEGIN	GILLES	88200	ST NABORD
BENARD	ANTOINE	77100	MEAUX
BLANCHARD	PASCAL	58130	ST MARTIN D HEUILLE
BLONDE	FRANCIS	68210	BRECHAUMONT
BONAL	JOSIANE	12000	RODEZ
BOULANGER	ELISABETH	02200	SOISSONS
BOULANT	BERNARD	51470	ST BRICE-COURCELLES
CAILLER	PHILIPPE	85600	MONTAIGU VENDEE
CALFOND	FREDERIC	34000	MONTPELLIER
CARTIER	CHANTAL	74300	ARACHES LA FRASSE
CHABROLLES	OLIVIER	30900	NIMES
CHARLET	BRUNO	59554	RAILLENCOURT STE OLLE
CHIRON	MONIQUE	11430	GRUISSAN
CHOTEAU	OLIVIER	13016	MARSEILLE
CIBRARIO-LALIO	JEAN-CHRISTOPHE	38140	RENAGE
CLARYSSE	JOELLE	04200	SISTERON
COMBEDOUZOU	ERICK	82150	MONTAIGU DE QUERCY
CUTAJAR	JEAN-CLAUDE	72000	LE MANS



Nouveaux adhérents

DELPECH	JEAN-PAUL	83390	PIERREFEU DU VAR
DESHOULIERES	JEAN-PAUL	86340	NOUAILLE-MAUPERTUIS
DOHM	BERNARD	75014	PARIS
DOMANGE	HERVE	06140	VENCE
FAURE	CHRISTIAN	32600	PUJAUDRAN
FERTE	VINCENT	02290	BERNY RIVIERE
FOURQUIN	GILLES	38160	SAINT MARCELLIN
GAILLARD	SERGE	74250	VIUZ EN SALLAZ
GERARD	PHILIPPE	30400	VILLENEUVE LES AVIGNON
GESTIN	PIERRE	34120	PEZENAS
HERRMANN	BERNARD	67100	STRASBOURG
HOLWECK	GILLES	54510	TOMBLAINE
HOUILLON	NADINE	70200	MOFFANS ET VACHERESSE
ILLOUZ	PATRICK	31130	QUINT-FONSEGRIVES
JACOB	JEAN-LOUIS	05300	LARAGNE MONTEGLIN
JANDEAUX	PIERRE	87100	LIMOGES
JEROME	YVES	92500	RUEIL MALMAISON
JESSAUME	REMY	71150	FONTAINES
JOYEUX	REMI	35170	BRUZ
JUBIN	BRUNO	53100	MAYENNE
KAES	JEAN-YVES	86130	ST GEORGES LES BAILLARGEAUX
LAGARDE	MARIE-PAULE	19600	ST PANTALEON DE LARCHE
LE SANN	RONAN	29200	BREST
LEBAIGUE	ROBERT	77360	VAIRES SUR MARNE
LEGENDRE	PATRICK	83440	TANNERON
LEMAN	LUC	29830	SAINT PABU
LIZE	BENOIT	74290	MENTHON SAINT BERNARD
MARCOU	JEAN-CHRISTOPHE	81100	CASTRES
METAIS	BERNARD	86000	POITIERS
MONACELLI	DOMINIQUE	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
MORICEAU	LUC	44140	LE BIGNON
NOGRETTE	FRANCOIS	95000	NEUVILLE SUR OISE
OHANESSIAN	THIERRY	69400	VILLEFRANCHE SUR SAONE
PAJOT	JACQUES	85160	ST JEAN DE MONTS
PAK	PIERRE-LAURENT	75016	PARIS
PARENT	ANTOINE	13009	MARSEILLE
PEILLON	THIERRY	78620	L ETANG LA VILLE
PEREZ	MICHEL	30120	AULAS
PEZZINI	PATRICE	38460	VENERIEU
PICARD	PHILIPPE	09500	RIEUCROS
PINEAU	REGIS	85600	MONTAIGU
PIVETEAU	FRANCK	85600	MONTAIGU
PLAT	JEAN-FRANCOIS	71000	MACON
RAPIN	MARTIAL	85500	LES HERBIERS
REDARES	OLIVIER	34090	MONTPELLIER
ROUSTIT	ERIC	34560	VILLEVEYRAC
RUELLE	FRANCOIS	42640	ST ROMAIN LA MOTTE
SACCARDO	STEPHANE	88000	EPINAL
SAINT DIZIER	CHRISTIAN	70160	FAVERNEY
SEVE	ERIC	42100	ST ETIENNE
TAINTURIER	ERIC	08000	CHARLEVILLE-MEZIERES
THIERRY-TOLOSA	ANTOINETTE	34430	ST JEAN DE VEDAS
THOMAS	JEAN-RENE	85400	LUCON
THOME	JOEL	44880	SAUTRON
VANDAMME	CHRISTIAN	59470	ZEGERSCAPPEL
VIEREN	BRUNO	72650	LA CHAPELLE ST AUBIN

**ESSAI
GRATUIT**
30 JOURS⁽¹⁾

Audika Blink Mini, les invisibles⁽²⁾ dernière génération : si discrètes que personne ne remarquera que vous les portez !

Avec une **qualité sonore inégalée**, une **discrétion optimale** et un **confort tout au long de la journée**, Audika Blink Mini s'adapte à votre mode de vie actif. Performance et discrétion assurées.

Compréhension plus précise

Qualité sonore supérieure

Invisibilité et
confort optimal

Puce ultra puissante

Prenez rendez-vous dès maintenant pour profiter d'un **bilan⁽³⁾ auditif gratuit** et d'**avantages exclusifs** avec notre partenaire.

0 800 081 190

Service & appel
gratuits

avec le code **AGEA SENIORS**



Conseil d'Administration **agéa sénior**

PRESIDENT



Jean-Pierre CHATELLIER (origine Adc Réussir Sénior)
34 bis, La Bigotière
44690 MAISDON S/ SEVRE
☎ 02 40 54 52 68 ☎ 07 77 37 07 66
✉ jp.chatellier@wanadoo.fr

PRESIDENT ADJOINT



Pascal ROBIN (origine Adr AURA)
12, rue Virgile
42100 SAINT ETIENNE
☎ 04 77 37 87 12 ☎ 06 80 59 44 29
✉ pascal.robin.1088@orange.fr

VICE-PRESIDENT



Michel JENNY (origine Adr Alsace)
32, rue Gal. De Gaulle
68340 RIQUEWIHR
☎ 03 89 49 01 08 ☎ 06 09 31 30 56
✉ jenny.michel@wanadoo.fr

VICE-PRESIDENT



Jean-Luc BONNEFOI (origine Adc Réunir Sénior)
499 c, Av.de la Granda Rimade
06270 VILLENEUVE LOUBET
☎ 06 12 42 37 61
✉ bonnefoi36@gmail.com

SECRETAIRE GENERAL



Ronan ROMIEUX (origine Adc Sagamm senior)
4, rue des mésanges 56530 QUEVEN
☎ 06 07 83 77 23
✉ ronan.romieux@wanadoo.fr

TRESORIER NATIONAL



André COMBIER (origine Adr Languedoc)
15, Allée des Ecoliers 30900 NIMES
☎ 06 07 32 51 53
✉ combierandre@orange.fr

SECRETAIRE ADJOINT



Jean-François ROUSSET (origine Adr AURA)
199, rue des Rippes
73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE
☎ 04 79 64 20 38
☎ 06 80 17 3373
✉ jfrousset73@icloud.com

TRESORIER ADJOINT



Jean-François MONTJEAN (origine Adc Mag3 Sénior)
17 rue des Rosiers
74960 ANNECY
☎ 06 03 29 78 60
✉ jf.montjean@gmail.com

ADMINISTRATEURS



Yves MATHRE (origine Adr Ile de France)
105, rue de la Prévôté
78955 CARRIERES SUR POISSY
☎ 01 39 70 53 89 ☎ 06 09 83 82 66
✉ ymaitre78@gmail.com



Jean-Philippe MARTIN (origine Adc Sagamm senior)
6, allée des roitelets
44250 SAINT BREVIN LES PINS
☎ 06 24 30 15 47
✉ jeanphilippe.martin44@gmail.com



Pascal TOURNEMINE (origine Adr Lorraine)
75, rue de la Colline
54000 NANCY
☎ 06 84 08 56 27
✉ pascal.tournemine@gmail.com



Bernard BROSSARD (origine Adc Réussir sé-
4, rue de l'Angelot
77470 TRILPORT
☎ 01 64 35 97 ☎ 06 08 64 78 51
✉ bernardbrossard@wanadoo.fr

SYNDIC



Rémy EON (origine Adc Sagamm Sénior)
9 rue des Rochers Gaveaux
56490 GUILLIERS
☎ 06 80 06 48 17
✉ remy.eon@orange.fr

CONTROLEUR DES COMPTES



Charles PATOUILLARD (origine Adr AURA)
380 chemin du petit bois
42110 SALVIZINET
☎ 04.77.27.13.96 ☎ 06.88.90.34.40
✉ Charlespatouillard@gmail.com

CONSEILLERS DU PRESIDENT



Gérard LEBEGUE
1 Route de la Deille
63490 USSON
☎ 06 70 13 78 33
✉ gerard.m.lebegue.18.auv@orange.fr



Pierre EPINEUSE
5 rue Hélène Boucher
76240 BONSECOURS
☎ 06 52 20 49 92
✉ epineuse.ageasénior@gmail.com

Présidents d'honneur : Gérard LEBEGUE / Georges BELAT Président honoraire: Michel MOULETTE

Répertoire des Présidents d'Amicales de REGIONS

Adhérentes à agéa sénior

BRETAGNE 006

22 29 35 56

Yves TREVILLY



30, Bd. De Roche bonne
35400 SAINT MALO
☎ 02 99 20 18 68
📞 06 83 04 11 40
✉ yves.trevilly@wanadoo.fr

NORMANDIE 017

14 27 50 61 76

Mireille GRUYER



15, rue Greenock
76450 CANY-BARVILLE
☎ 02 35 97 59 34
📞 06 80 07 33 02
✉ mireille.gruyer.old@orange.fr

ILE DE France 019

75 77 78 91 92 93 94 95

Philippe GAUTHIER



13, Allée de l'Avenir
94420 LE PLESSIS
TREVISE
☎ 07 84 43 39 20
✉ pgauthier94@gmail.com

PICARDIE 018

02 60 80

Georges BELAT



6, rue du Bloc
02250 MARLE
☎ 03 23 20 07 34
📞 06 85 84 87 47
✉ george.belat@orange.fr

Pays de la

Loire 021

44 49 53 72 85

Joël BERT



Résidence Parc de
Gazonfier
34, rue Alfred de Vigny
72000 LE MANS
☎ 02 53 15 23 46
📞 06 16 48 00 53
✉ jeanphilippe7217@gmail.com

NORD- PAS DE CALAIS 016

59 62

Philippe BLAISE



23, avenue Pointcaré
59700 MARCQ
EN BAROEUL
☎ 06 09 10 66 70
✉ philippe.blaise@orange.fr

LORRAINE 012

54 55 57 88

Charles CLAUDE



43, rue de la Préfecture
88000 EPINAL
☎ 06 21 53 86 67
✉ charles.claude88@sfr.fr

POITOU- CHARENTES 009

16 17 79 86

Gérard FILOCHE



7, avenue Emile Zola
17200 ROYAN
☎ 05 46 39 35 23
📞 06 81 25 90 62
✉ filocheg@wanadoo.fr

LIMOUSIN 011

19 23 87

Jean-Marie CLEDAT



6, rue Platon
87000 LLIMOGES
☎ 06 11 81 41 52
✉ Jean-marie.cledat@orange.fr

ALSACE 001

67 68

Daniel SIMONI



81, RTE de Ste Blaise
La Roche
67420 PLAINE
☎ 03 88 47 20 51
📞 06 80 25 45 52
✉ daniel.simoni67@gmail.com

CHAMPAGNE- ARDENNE 008

08 10 51 52

Claude PARADIS



3, rue des mésanges
10440 TORVILLIERES
☎ 03 25 78 40 99
📞 06 72 87 06 63
✉ claudepara10@yahoo.fr

AQUITAINE 002

24 33 40 47 64

Olivier BLANCHY



19, avenue Pasteur
33260 LA TESTE DE BUCH
☎ 06 21 76 19 09
✉ Olivier.blanchy@me.com

LANGUEDOC 010

30 34 48

André COMBIER



15, Allée des
Ecoliers
30900 NIMES
☎ 06 07 32 51 53
✉ combierandre@orange.fr

BOURGOGNE- FRANCHE-CONTÉ 005

21 25 39 58 70 71 89 90

Dominique GALLAND



6, rue de Volnay
21800 CHEVIGNY ST
SAUVEUR
☎ 09 52 89 17 65
📞 06 80 13 15 74
✉ dgalland2@icloud.com

CENTRE VAL DE LOIRE 007

18 28 36 37 41

Gilbert DIXIMUS



31, rue de Châteaudun
28220 CLOYES LES TROIS RI-
VIERES
☎ 02 37 98 54 25
📞 06 03 11 30 00
✉ gilbert.diximus@wanadoo.fr

OCCITANIE 015

09 11 12 31

32 46 65 66

81 82

Denis CASTAGNET



ESTOUBE 32700 LECTOURE
☎ 05 62 68 98 62
📞 06 08 51 35 78
✉ castade@gmail.com

AUVERGNE

RHÔNE-ALPES 020

01 03 07 15 26 38 42 43

63 69 73 74

Pascal ROBIN



12, rue Virgile
42100 SAINT ETIENNE
☎ 04 77 37 87 12
📞 06 80 59 44 29
✉ pascal.robin.1088@orange.fr

TERRES DU SUD 014

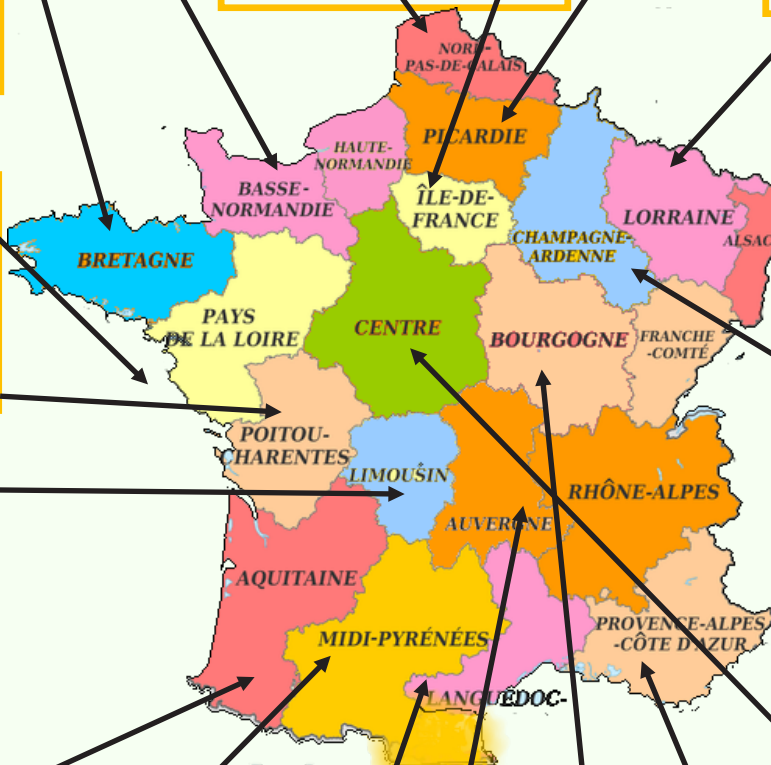
04 05 06 13 20

83 84 97 98 99

Yves RICHARD



56, Impasse des
Lauriers Saucés
83520 ROQUEBRUNE
S/ ARGENS
☎ 04 98 11 11 79
📞 06 84 75 85 88
✉ yves.richard83520@gmail.com



Répertoire des Présidents d'Amicales de Compagnies

adhérentes à aréa sénior

ACR ABEILLE 104	SYAM Sénior 105
 Président Jean-Pierre MORIN 9, Chemin de la Chanelle Le Chauffour 63500 ORBEIL ☎ 04 73 89 02 31 ☎ 06 68 27 68 06 ✉ morinjean-pierre@orange.fr	 Présidente Marie-Pierre BARBET 26 ter, rue de l'Espérance 94000 CRETEIL ☎ 06 08 97 52 64 ✉ mapi.barbet@orange.fr
AGAR-AZUR—Cie AZUR Assurances 106	AACRG – Cie GÉNÉRALI 107
 Présidente Bernadette DEMANGE 17, rue Jacques Prévert 94880 NOISEAU ☎ 01 45 9 0 06 72 ☎ 06 16 47 02 56 ✉ br.demange@gmail.com	 Président Thierry SEVOZ Résidence Les Katikias—71, Chemin de l'Escouche 83150 BANDOL ☎ 06 88 96 80 40 ✉ sevozthierry@gmail.com
AGAREGAN - Cie GAN 108	SAGAMM-Senior - Cie MMA 109
 Président Dominique GALLAND 6, rue de Volnay 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR ☎ 09 52 89 17 65 ☎ 06 80 13 15 74 ✉ dgalland2@icloud.com	 Président Jean Philippe MARTIN 6, allée des roitelets 44250 SAINT BREVIN LES PINS ☎ 06 24 30 15 47 ✉ jeanphilippe.martin44@gmail.com
MUTUELLE DE POITIERS - Cie Mut.de Poitiers 110	REUNIR SENIOR - Cie THELEM 111
 Président Marcel RETAILLEAU 477, rue des Embruns 85440 TALMONT SAINT HILAIRE ☎ 02 51 20 34 69 ☎ 06 08 21 50 89 ✉ retailleau_marcel@orange.fr	 Président Louis Marie RICHARD 15 bis, rue des Epinettes 85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE ☎ 06 25 06 67 13 ✉ louismarie.richard@gmail.com
SWISS AGA SENIOR 112	MAG3 Senior - Cie ALLIANZ Gpe 116
 Président Yves MAITRE 105, rue de la Prévôté 78955 CARRIERES SUR POISSY ☎ 01 39 70 53 89 ☎ 06 09 83 82 66 ✉ ymaitre78@gmail.com	 Président Jean-Bernard NOBIRON Le Port Mulon 1, rue des Brosses 44390 NORT sur ERDRE ☎ 06 77 60 76 17 ✉ jb.nobiron@gmail.com
CONVERGENCES Seniors - Cie AREAS 117	REUSSIR SENIOR - Cie AXA 118
 Président Jean-Pierre MARNIQUET 112, Boulevard du Maréchal Juin 78200 MANTES LA JOLIE ☎ 06 07 21 8351 ✉ jeanpierremarniquet@gmail.com	 Président Bernard BROSSARD 4 rue de L'Angelot 77470 TRILPORT ☎ 01 64 35 97 44 ☎ 06 08 64 78 51 ✉ bernard.brossard@wanadoo.fr

ÉLUS agéa sénior à CAVAMAC

TITULAIRES	SUPPLEANTS
 Marie-Odile CORMIER 5, rue des Boulaies 58320 GERMINY SUR LOIRE ☎ 0386 68 87 08 ☎ 06 86 88 44 54 ✉ Marie-odile.cormier@orange.fr	 Pascal ROBIN 12, rue de Virgile 42100 SAINT ETIENNE ☎ 04 77 37 87 12 ☎ 06 80 59 44 29 ✉ pascal.robin1088@orangr.fr
 Jean-Luc BONNEFOI 499 c, Av. de la Grande Rimade 06270 VILLENEUVE LOUBET ☎ 06 12 42 37 61 ✉ bonnefoi36@gmail.com	 Philip CARREAU Le moulin d'Este 24, traverse St Pierre 13100 AIX EN PROVENCE ☎ 06 27 88 27 42 ✉ philip.carreau@gmail.com
 Georges BELAT 6, rue du Bloc 02250 MARLE ☎ 03 23 20 07 34 ☎ 06 85 84 87 47 ✉ george.belat@orange.fr	 Bernard PACAUD 2, rue Picasso - chez Barré 17770 ECOYEUX ☎ 05 46 92 06 56 ☎ 06 81 32 35 15 ✉ bpacaud17@gmail.com

REPRÉSENTANTS agéa sénior à PRAGA

 Jacques CESSAT 56, rue du Gué Giraud 87200 SAINT JUNIEN ☎ 05 55 02 90 39 ☎ 06 12 04 51 33 ✉ jacquesscessat@aol.com	 André COMBIER 15, Allée des Ecoliers 30900 NIMES ☎ 06 07 32 51 53 ✉ combierandre@orange.fr
 Pascal ROBIN 12, rue Virgile 42100 SAINT ETIENNE ☎ 04 77 37 87 12 ☎ 06 80 59 44 29 ✉ pascal.robin.1088@orange.fr	 Philip CARREAU Le moulin d'Este 24, traverse St Pierre 13100 AIX EN PROVENCE ☎ 06 27 88 27 42 ✉ philip.carreau@gmail.com
 Eric FROMAIN 20 rue du President Paul Kruger 69008 LYON ☎ 06 77 50 04 50 ✉ fromaineric@gmail.com	 Jean -François MONTJEAN 17 rue des Rosiers - Cran Gevrier 74960 ANNECY ☎ 06 03 29 78 60 ✉ jf.montjean@gmail.com

REPRÉSENTANTS agéa sénior à la CNRPL

 Christian COEURE Domaine de Bel Air –Entrée B 9, rue Mi les Vignes 54520 LAXOU ☎ 06 07 09 98 11 ✉ cnrpl@orange.fr Président du Conseil d'Administration Membre du bureau de la CFR	 Jean-Pierre CHATELLIER 34 bis, La Bigotière 44690 MAISDON S/ SEVRE ☎ 02 40 54 52 68 ☎ 0777 37 07 66 ✉ jp.chatellier@wanadoo.fr	 Jacques BIGOT 11, rue de Pont du Jour 86200 LOUDUN ☎ 06 08 71 93 00 ✉ jacquesbigot@wanadoo.fr Suppléant Délégué de la CNRPL auprès de la CFR
--	--	--



Liste des délégués sociaux

NOM	PRENOM	ADRESSE	CD	VILLE	PORTABLE	MAIL
AGEA SENIOR						
BIGOT	JACQUES	11 RUE DU POINT DU JOUR	86200	LOUDUN	06 08 71 93 00	jacquesbigot@wanadoo.fr
BONNEFOI	JEAN-LUC	499 C, AVENUE DE LA GRANGE RIMADE	06270	VILLENEUVE-LOUBET	06 12 42 37 61	bonnefoi36@gmail.com
AMICALES DE REGION						
ALSACE	JENNY	MICHEL	32 RUE DU GENERAL DE GAULLE	68340	RIQUEWHIR	06 09 31 30 56 jenny.michel@wanadoo.fr
AQUITAINE	THOUVIGNON	ERIK	230 CHEMIN DE PETREQUE	40280	BRETAGNE DE MARSAN	06 85 57 12 81 cabinet.thouvignon@wanadoo.fr
AURA (AUVERGNE RHONE-ALPES)	CHOLLEY	REMY	67 ROUTE DE BAS BORESSÉ	26420	BEAUSEMBLANT	06 61 83 98 35 remy.cholley@hotmail.fr
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	GALLAND	DOMINIQUE	6 RUE DE VOLNAY	21800	CHEVIGNY ST SAUVEUR	06 80 13 15 74 dgalland2@icloud.com
BRETAGNE	TOMBETTE	YVES	3 TER RUE DU PORTUAIS	22430	ERQUY	06 72 70 26 86 tombette.yves@gmail.com
CENTRE	LELUC	BRUNO	LES BONDIS	37320	LOUANS	06 07 24 87 30 bcluc@orange.fr
CHAMPAGNE ARDENNES	PARADIS	CLAUDE	3 RUE DES MESANGES	10440	TORVILLIERES	06 72 87 06 63 claudpara10@yahoo.fr
ILE DE FRANCE	LEMIRE	JEAN-MARIE	RESIDENCE CAROLINE 27 RUE DES CHAMPS - APPT D21	76190	YVETOT	06 77 50 52 73 manjarimelire@gmail.com
LANGUEDOC	PIRRA	GABRIEL	16 RUE DES AMANDIERS	34540	BALARUC LES BAINS	06 11 55 01 35 pirra.gabriel@gmail.com
LIMOUSIN	CESSAT	JACQUES	56 RUE DU GUE GIRAUD	87200	ST JUNIEN	06 12 04 51 33 jacquessessat@aol.com
	GRAND	BERNARD	MOULIN DE BRAMAUD	87570	RILHAC RANCON	06 19 07 80 19 bernard.grand.1@cegetel.net
LORRAINE	COLLOT	BERNARD	14 RUE DE LA CHAPELLE ST JEAN	55200	EUVILLE	06 82 41 32 07 bernardcollot@wanadoo.fr
NORD PAS DE CALAIS	DEFOOR	LIONEL	72 RUE DES BOUVREUILS	59390	LYS LEZ LANNOY	06 13 22 12 44 lionel.defoor@wanadoo.fr
NORMANDIE	MARTIN	JEAN-MARIE	14 PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS	76430	ST ROMAIN DE COLBOSC	06 07 78 13 77 76martin.jeanmarie@gmail.com
PAYS DE LOIRE	NOBIRON	JEAN-BERNARD	LE PORT MULON 1 RUE DES BROSSES	44390	NORT SUR ERDRE	06 77 60 76 17 jb.nobiron@gmail.com
PICARDIE	BELAT	GEORGES	6 RUE DU BLOC	02250	MARLE	06 85 84 87 47 george.belat@orange.fr
POITOU CHARENTES	PACAUD	BERNARD	2 RUE PICASSO	17770	ECOYEUX	06 81 32 35 15 bpacaud17@gmail.com
OCCITANIE	SACAZE	THIERRY	26 AVENUE GEORGES CLEMENTEAU	31130	BALMA	06 70 07 10 57 thierry.sacaze@gmail.com
TERRES DU SUD (MEDITERRANÉE PACA)	GRAPPE	JOSEPH	VILLA 1 - 558 CHEMIN DU TERME	83440	TOURRETTES	06 61 56 00 33 jgrappe@gmail.com
AMICALES DE COMPAGNIE						
AGAR AZUR	DEMANGE	BERNADETTE	12 RUE JACQUES PREVERT	94880	NOISEAU	06 14 47 02 56 br.demange@gmail.com
AACRG	COLLOT	BERNARD	14 RUE DE LA CHAPELLE ST JEAN	55200	EUVILLE	06 82 41 32 07 bernardcollot@wanadoo.fr
AGAREGAN	COMBIER	ANDRE	15 ALLEE DES ECOLIERS	30900	NIMES	06 07 32 51 53 combiandre@orange.fr
ACRAVIVA	TOURNEMINE	PASCAL	75 RUE DE LA COLLINE	54000	NANCY	06 84 08 56 27 pascal.tournemine@gmail.com
CONVERGENCE SENIORS	THUILLIER	JEAN-FRANCOIS	11 RUE DES CHAMPS MERLIN	51120	SEZANNE	06 82 49 31 55 jeanfrancois.thuillier@wanadoo.fr
LA MEDICALE DE FRANCE	BUFFAGNI	JEAN-PIERRE	1 BOULEVARD PHILIPPE DASTE	17480	CHÂTEAU D OLERON	06 86 96 50 10 jpbuffagni@yahoo.fr
REUSSIR SENIOR	CHRETIENNE	JOEL	14 RUE DE LA PORTETTE	34120	CAZOULS D HERAULT	06 09 38 90 03 ojchretienne@gmail.com
REUNIR SENIOR	NOBIRON	JEAN-BERNARD	LE PORT MULON 1 RUE DES BROSSES	44390	NORT SUR ERDRE	06 77 60 76 17 jb.nobiron@gmail.com
MAG3 SENIORS	NOBIRON	JEAN-BERNARD	LE PORT MULON 1 RUE DES BROSSES	44390	NORT SUR ERDRE	06 77 60 76 17 jb.nobiron@gmail.com
MUTUELLES DE POITIERS	RETAILLEAU	MARCEL	477 RUE DES EMBRUNS	85440	TALMONT SAINT HILAIRE	06 08 21 50 89 retailleau_marcel@orange.fr
SWISS AGA	MAITRE	YVES	105 RUE DE LA PREVOTE	78955	CARRIERES SUR POISSY	06 09 83 82 66 ymaitre78@gmail.com
SAGAMM SENIOR	CESSAT	JACQUES	56 RUE DU GUE GIRAUD	87200	ST JUNIEN	06 12 04 51 33 jacquessessat@aol.com
	MARTIN	JEAN-MARIE	14 PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS	76430	ST ROMAIN DE COLBOSC	06 07 78 13 77 76martin.jeanmarie@gmail.com

BON DE COMMANDE

VALABLE DU 1^{ER} JANVIER 2025 AU 31 DECEMBRE 2025

Bouteilles	Tarif €TTC Par bouteille	Prix €TTC AGEA SENIOR	Soit un prix Par carton	Nb de CARTONS	Total TTC
Cordon Bleu Brut - 75cl (carton de 6)	45.00	32.25€	193.50€ TTC		
Cordon Bleu Brut - 37,5cl (carton de 12)	24.00	17.00€	204.00€ TTC		
Cordon Bleu Brut - 150cl (carton de 3)	99.00	66.00€	198.00€ TTC		
Cordon Bleu Demi Sec - 75cl (carton de 6)	45.00	32.25€	193.50€ TTC		
Cordon Bleu Rosé - 75cl (carton de 6)	53.00	40.00€	240.00€ TTC		
Princes Blanc de Blancs - 75cl (carton de 6)	80.00	61.50€	369.00€ TTC		

Nom :

Adresse

.....

CP: Ville :

Tél. :

Mail :

Franco de port à partir de 600€TTC
par adresse. Participation aux frais
de port de 24€TTC pour toute
commande inférieure.
Paiement avant expédition de la
marchandise.

TOTAL €TTC

☐ Chèque joint à l'ordre de CHAMPAGNE DE VENOGÉ ou ☐ Demande de lien pour paiement sécurisé par carte bancaire*

BON DE COMMANDE à adresser à : **CHAMPAGNE DE VENOGÉ**

À renvoyer : 33 avenue de Champagne - 51200 EPERNAY

Ou par mail: adv@champagnedevenoge.com



* Un lien de paiement sécurisé vous sera envoyé par email à réception du bon de commande

AVANTAGES AGEA SENIOR 2025



Noblesse oblige

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, CONSOMMEZ AVEC MODÉRATION.